

2025

AU COURANT DU

Bourbach

S'NIEDERBURBÄCHER HEFTLA



www.bourbach-le-bas.fr



THANN
CERNAY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNE DE
BOURBACH-LE-BAS

Sommaire

Infos pratiques	2
Le mot du Maire	3
Extraits des comptes rendus des conseils municipaux	4-19
Budget	20
Journée Citoyenne	21
La vie de notre école	22
Journée Citoyenne	24-25
La vie de notre école	26-29
Journée Citoyenne	30-31
Activités d'été 2024	32-35
Association forestière	36-37
La Chasse	38-39
Vie des Associations	40-52
Championnats de France	53
Culture & spectacle	54
Et aussi...	55
Etat-Civil 2025	56-58
La revue de presse	59-61
L'album souvenirs	62-63

Photos :

**un grand merci à tous les photographes amateurs
qui ont enrichi cette revue en partageant leurs
images de ces instants uniques !**

Freepik / Shutterstock / Adobestock

Directeur de la publication :

Christophe BIHLER

Responsables publicités et articles:

Marie-Laure ULLRICH et Geoffrey RICHARD

**Nous remercions chaleureusement tous les
annonceurs et tous les collaborateurs bénévoles
qui ont participé à l'élaboration de cette revue.**

Infos pratiques !

MAIRIE / BUREAU DE POSTE

Tél : Mairie : 03 89 82 50 45

Bureau de poste : 03 89 82 58 87

Adresse électronique : mairie.bourbachlebas@numericable.fr

Heures d'ouverture : vendredi de 16h00 à 18h00

Accueil secrétariat de mairie à l'agence postale :

Lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 11h30

mercredi de 9h30 à 12h30

vendredi de 9h30 à 12h45

ECOLE

Directrice : Muriel MOREAUX - Tél : 03 89 82 83 35

OFFICES RELIGIEUX

Personne relais : Blanche ESSNER - Tél : 03 89 82 52 18

TRANSPORTS - BUS

Ligne Masevaux - Thann :

www.glantzmann.fr/index.php?page=horaires

www.l-k.fr/kun_horaire.htm

NAV'AIDE

Tél : 0805 386 768

www.cc-thann-cernay.fr/urbanisme/transports-urbains.htm

NUMEROS D'URGENCES

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

BRIGADE VERTE : Tél : 03 89 37 59 80

www.brigade-verte.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Poubelle grise - Le lundi matin en semaine paire

Sacs Jaunes (plastique et carton) le lundi en semaine impaire

COLLECTE DES BIODÉCHETS

(poubelle brune) - Le lundi matin tôt

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE D'ASPACH-LE-HAUT DU LUNDI AU SAMEDI

Avril à septembre : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Octobre à mars : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

PISCINE DE LA CCTC THANN-CERNAY

www.cc-thann-cernay.fr/loisirs/piscines.htm

www.pays-thur-doller.fr

FRANCE RÉNOV

Tél : 07 50 01 21 66

infoenergie@pays-thur-doller.fr

CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE MASEVAUX

1, rue de l'Ancien Hôpital - 68290 Masevaux

Tél : 03 89 82 40 81



CHERES BOURBACHOISES, CHERS BOURBACHOIS,

Le passage à la nouvelle année est pour beaucoup un moment à part. Un temps suspendu où les familles se retrouvent, où l'on partage un repas, des souvenirs et surtout l'espoir que l'année qui commence sera plus douce et sereine que la précédente.

Pourtant l'actualité, avec notamment le drame survenu en Suisse, nous a brutalement rappelé que la vie peut basculer en un instant.

Face à cette tragédie, nos pensées vont aux victimes, à leurs familles et aux nombreux blessés qui vont porter à jamais les traces de cette nuit d'horreur dans leur chair et dans leur esprit.

Ces moments nous invitent au recueillement, à l'humilité et à l'attention portée les uns aux autres.

Il y a un an, nous évoquions les incertitudes face à un contexte international tendu et le tumulte politique que traverse notre pays. Force est de constater que rien n'a évolué dans le bon sens, bien au contraire.

Les tensions géopolitiques, les incertitudes économiques, les conflits qui perdurent aux portes de l'Europe et ailleurs dans le monde, ainsi que les interrogations liées à notre avenir démocratique et social, nourrissent parfois l'inquiétude et le doute.

A notre échelle, les collectivités locales doivent composer avec des contraintes financières accrues, des réformes successives et des attentes toujours plus fortes.

Dans ce contexte, le rôle de la Commune, et en particulier des communes rurales comme la nôtre, reste essentiel, celui d'un échelon de proximité, de stabilité et de solidarité.

La Commune est et reste le véritable cœur battant de notre société rurale. C'est à cette échelle locale et humaine que se construisent les véritables réponses aux défis de demain.

Continuons de faire de notre village un lieu d'innovation, d'écoute et d'entraide.

Bourbach-le-Bas est une commune qui vit, qui bouge, grâce à l'engagement de son tissu associatif. En 2025, nos associations ont une nouvelle fois démontré leur dynamisme, leur créativité et leur sens du partage. Animations, manifestations culturelles et festives : elles contribuent pleinement au lien social et à l'identité

de notre village. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur énergie et leur dévouement, ainsi que Mme Laura BOLDARINO et la troupe des Bâisseurs pour le spectacle de son et lumière « Luna et la boussole magique » qui a eu lieu au mois d'août. Cet événement qui a rencontré un beau succès malgré les aléas météorologiques, a permis de rassembler habitants et visiteurs dans un moment festif et culturel fort, et a participé au rayonnement de notre commune au-delà de ses frontières.

Enfin l'année écoulée a permis de poser les bases de projets structurants pour les années à venir.

Les relevés topographiques de la rue de Roderen ont été réalisés ainsi qu'une étude des aménagements de sécurité.

Quant à la tranche II de séparation des eaux usées rue de l'Église et rue de la Notten, initialement prévue en 2025, celle-ci a été décalée pour des raisons calendaires. Il n'était pas imaginable de mener ces travaux autrement qu'à la belle saison, au vu des indispensables déviations à mettre en place.

2025 a également été l'occasion de travailler avec la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, et en particulier avec les Maires de l'avant vallée, et ceci grâce à l'impulsion du Dr Eric ULLRICH, pour la création d'un pôle médical. Même si ce pôle médical n'en est qu'au stade embryonnaire, deux nouveaux médecins vont venir renforcer le cabinet médical de Guewenheim.

Malgré la fermeture d'une de nos deux classes de maternelle du RPI Roderen/Bourbach, le projet d'accueil pour la petite enfance trouve aujourd'hui encore tout son sens. L'architecte de l'EPF a été chargé d'établir un cahier des charges et un chiffrage précis dans le cadre du projet de micro-crèche.

Les défis sont nombreux mais notre commune dispose de forces solides et d'habitants investis.

Bonne lecture à tous !

*Votre Maire,
Christophe BIHLER*

Extrait des comptes rendus des conseils municipaux

SEANCE DU 24 JANVIER 2025

Sous la présidence de **Monsieur BIHLER Christophe**

Sont présents :

Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;

Monsieur GENTZBITTEL Georges, Mesdames JENN Sandrine et ULLRICH Marie-Laure, Adjoints au Maire ;

Messieurs KOLB Pierre-Marie CUNIN Thomas, ALGEYER Maire et RICHARD Geoffrey, Mesdames WILME-WOLFARTH Sandra, MEYER Martine, KUSTNER Claire et ROMINGER Laetitia.

Absents excusés : Madame SCHNEIDER Lise, Messieurs COLLE Valentin et BISCHOFF Claude, Monsieur KOLB Pierre-Marie absent de 19h30 à 21h00

Procurations : Monsieur BISCHOFF Claude à Monsieur BIHLER Christophe, Monsieur KOLB Pierre-Marie à Madame JENN Sandrine pendant son absence.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, **la séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Christophe BIHLER, Maire.**

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Georges GENTZBITTEL est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

POINT REPORTE

Personnel/ Fixation du taux de promotion interne – Avancement de Grade

Monsieur le Maire propose de faire valoir un avancement de grade à **Monsieur Pascal GARNIER, agent technique.**

Il explique qu'une délibération fixant le taux d'avancement de grade est à prendre pour permettre à la commune de promouvoir un agent dans le cadre de cette démarche.

Délibération portant fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à

l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion fixé à 100 %

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve la délibération fixant le taux d'avancement de grade présentée ;
- 2- Charge le Maire de signer tout document afférent.

POINT N° 5 : Demandes de Fonds de Concours : Souffleur, Travaux d'électrification, fournitures diverses, téléphone et installation/fourniture de fleurs.

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses d'investissement liées à :

- 1- **Souffleur : Exercice 2024 :**
Total 659.27 € HT soit 791.12 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **329.27 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 2- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

- 2- **Travaux d'électrification : Exercice 2024 :**
Total : 2 694.40 € HT soit 3 233.28 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **1 347.20 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 2- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

3- Téléphone et installation : Exercice 2024 :
Total 682.85 € HT soit 819.42 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **340.85 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 2- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses de fonctionnement liées à :

1- Fournitures diverses : Exercice 2024 :
Total 860.47 € HT soit 1 032.56 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **515.56 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 2- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

2- Fournitures de fleurs : Exercice 2024 :
Total 2 220.92 € HT soit 2 467.17 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **1 233.17€** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 2- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Avenant n°1 à la convention financière fixant les répartitions des participations communales pour la construction de la nouvelle gendarmerie de THANN

Monsieur le Maire informe qu'un avenant à la convention financière fixant la répartition des participations communales pour la construction de la nouvelle gendarmerie à THANN a été réceptionné en Mairie et doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il explique que cet avenant permet de garantir aux collectivités une maîtrise de l'évolution du loyer supporté

par les collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'avenant n°1 ;
- 2- Charge le Maire de signer tout document afférent.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune et la CAF de 2025/2029

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029, la commune doit également l'approuver par une délibération à prendre avant le 31 mars 2025.

Cette délibération permettra de formaliser notre soutien et de contribuer à la mise en œuvre des actions prévues dans ce cadre pour les années à venir. Rapport présenté par : Christophe BIHLER, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Approuve le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre BOURBACH-LE-BAS], la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) et l'ensemble des communes du territoire ainsi que le syndicat scolaire de la Petite Doller pour période 2025-2029 ;
- 2- Autorise le Maire ou son représentant à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) et tous les documents afférents ;
- 3- Autorise le maire ou son représentant à signer tout avenant à la CTG nécessaire à l'ajout des « fiches communes » conclues et signées par les communes.

Révision des tarifs des concessions du cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine JENN qui informe le Conseil Municipal que la fixation des tarifs des concessions est à revoir, ceux-ci doivent être révisés tous les 3 ans conformément à la délibération du 26 janvier 2022.

Après en avoir entendu les explications de la Maire-adjointe, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1- fixe les tarifs de la manière suivante :
 - a- concession temporaire d'une durée de 15 ans :
 - Tombe simple (1 x 2 m, soit 2 m²) : **150 €**,
 - Tombe double (2 x 2 m, soit 4 m²) : **300 €**

Extrait des comptes rendus

- Tombe triple (3 x 2m, soit 6 m²) : **450 €**

b- concession trentenaire :

- Tombe simple (1 x 2 m, soit 2m²) : **300 €, soit 120 € le m²,**
- Tombe double (2 x 2 m, soit 4 m²) : **600€, soit 120 € le m².**
- Tombe triple (3 x 2m, soit 6 m²) : **900 €, soit 60 € le m².**

c- columbarium d'une durée de 15 ans : 3 urnes : 450.00 €

d- columbarium d'une durée de 30 ans : 3 unes : 900.00 €

2- - décide que les tarifs seront revalorisés tous les 5 ans.

Convention salle 9 rue de l'Eglise

Il s'agit de fixer un tarif annuel pour les associations hors commune et les entreprises, Monsieur le Maire propose de fixer ce tarif à 170.00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Décide de fixer le montant de la cotisation annuelle aux associations à 170.00€ ;
- 2- Charge le Maire de signer tout document afférent.

Divers et communication

SEANCE DU 04 AVRIL 2025

Sous la présidence de **Monsieur BIHLER Christophe**

Sont présents :

Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;

Messieurs GENTZBITTEL Georges et BISCHOFF Claude, Madame JENN Sandrine, Adjointes au Maire ;

Messieurs KOLB Pierre-Marie CUNIN Thomas, ALGEYER Marc et RICHARD Geoffrey et COLLE Valentin, Mesdames WILME-WOLFARTH Sandra, MEYER Martine, et ROMINGER Laetitia.

Absents excusés : Mesdames SCHNEIDER Lise, KUSTNER Claire et ULLRICH Marie-Laure

Procurations : Madame ULLRICH Marie-Laure à Madame JENN Sandrine, Madame KUSTNER Claire à Madame Sandra WILLME-WOLFARTH.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la

séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Christophe BIHLER, Maire.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Marie KOLB est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)2024 – Affectation du résultat

*** Approbation du Compte Financier Unique 2024 :**

Mme JENN Sandrine, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Budget, présente le Compte Financier Unique 2024 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	
excédent de :	44 242.07 €
Excédent de clôture de la section investissement :	
	-136 851.70 €

Excédent global : **181 093.77 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique.

*** Affectation du résultat**

Affectation en réserves : article 1068 : **44 242.07 €**

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Budget Primitif 2025

Le projet de budget primitif 2025 soumis à l'approbation du conseil municipal est présenté par Mme Sandrine JENN,

A. Section de fonctionnement :

Dépenses : 469 450.00€

Recettes : 469 450.00 €

B. Section d'investissement :

Dépenses : 415 943.72€

Recettes : 415 943.72 €

Le conseil municipal est informé qu'il pourra compléter ou adapter les inscriptions budgétaires aux décisions de gestion qu'il aura arrêtées (par des décisions modificatives)

Puis M. le Maire passe au vote à main levée du budget primitif 2025 qui est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

*** Subventions aux associations**

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions telle que présentée dans le tableau. (10 142.50€)

Fixation des taux de la fiscalité locale 2025

Après en avoir discuté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter les taux ainsi : (maintien des taux de 2024)

Taxe d'habitation : **6.20%**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **22.75%**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **62.12 %.**

Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Délibération portant instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Renouvellement de la Convention Prévoyance : Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance/Approbation des termes de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Monsieur le Maire informe que la Convention Prévoyance arrive à son terme et est à renouveler.

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la Convention Prévoyance.

Urbanisme : Désignation d'en référent pour signer la déclaration préalable d'un élu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner Monsieur Marc ALGEYER référent urbanisme pour signer tout document afférent à la demande de travaux de Monsieur le Maire.

Motion contre la fermeture d'une classe de maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une

fermeture de classe de maternelle est prévue à la rentrée 2025/2026.

Il propose alors d'adopter une motion contre la fermeture de classe à l'école maternelle de Roderen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la présente motion.

Forêt communale : Etat prévisionnel des coupes et travaux/ Etat d'assiette

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'assiette martelage 2026 des coupes et le programme des travaux pour l'année 2025. Il précise que cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement et qu'ensuite, ces martelages seront reportés sur l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2025 qui sera soumis pour décision au Conseil Municipal.

Il informe avoir rencontré la nouvelle garde forestière, basée à Bischwiller, et être allé sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable

- 1- à l'état d'assiette martelage 2026
- 2- Approuve l'état prévisionnel des coupes 2025
- 3- Approuve le programme des travaux pour l'année 2025 tel que proposé par l'ONF et ceux-ci seront exécutés selon l'opportunité des besoins liés à la conjoncture.

Divers

***Cabinets des médecins**

***Convention d'assistance à Maître d'Ouvrage avec l'ADAUHR, avenant de clôture de la convention du 11 février 2022 pour le Projet d'Etude de faisabilité : Hypothèse de regroupement scolaire et périscolaire avec la commune de Sentheim.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- 1- Approuve la clôture de la mission
- 2- Charge le maire de signer tout document y afférent

***Site radiotéléphonique « OBERE NOTTEN »**

***Frelons asiatiques**

***Journée citoyenne le 24 mai 2025**

Extrait des comptes rendus

SEANCE DU 27 JUIN 2025

Sous la présidence de **Monsieur BIHLER Christophe**

Sont présents :

Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;

Messieurs GENTZBITTEL Georges et BISCHOFF Claude, Madame JENN Sandrine, ULLRICH Marie-Laure, Adjoints au Maire ;

Messieurs CUNIN Thomas et RICHARD Geoffrey, Mesdames KUSTNER Claire, WILME-WOLFARTH Sandra, MEYER Martine, et ROMINGER Laetitia.

Absents excusés : Madame SCHNEIDER Lise, Messieurs KOLB Pierre-Marie, COLLE Valentin et ALGEYER Marc

Procurations : Monsieur KOLB Pierre-Marie à Monsieur BIHLER Christophe

Après avoir constaté que le quorum était atteint, **la séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Christophe BIHLER, Maire.**

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Marie KOLB est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

Remplacement de la toiture de l'ancienne école

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de l'ancienne école est en mauvais état, et comme évoqué lors des précédentes réunions, elle doit être remplacée

Il informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut bénéficier de l'opération « Coup de Pouce Rural » proposée par la Région

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- 1- décide d'adopter l'opération, son coût et solliciter l'aide de la Région
- 2- décide d'attribuer les travaux de remplacement de la toiture de l'ancienne école à l'entreprise HENGEL MICHEL pour un montant de **35 420.30€ HT** soit **38 962.33€ TTC**
- 3- charge le Maire de signer tout document y afférent.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative est à prendre à la demande de la trésorerie qui propose les modifications suivantes :

– Section de fonctionnement - Dépenses :

Chap 68 : - **10 000 €**

Chap 023 : + **10 000 €**

– Section d'investissement - Recettes :

Chap 040 : - **10 000 €**

Chap 021 : + **10 000 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la Décision Modificative telle que présentée.

Demandes de fonds de concours

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses de fonctionnement liées à :

1- Electricité des bâtiments : Total 10 946.21€ TTC

2- Eau : Total 953.86€ TTC

3- Fournitures d'entretien : Total 660.84€ TTC

4- Entretien forêt : Total 10 801.73€ TTC

5- Maintenance : Total 5 795.12€ TTC

6- Entretien chaudière : 922.00€ TTC

7- Pièges frelons asiatiques : Total 433.25€ TTC

8- Maintenance des extincteurs : Total 7 479.17€ TTC

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses d'investissement liées à :

1- Monte escalier :

Total 4 345.97€ HT soit 4 585.00€ TTC

Accord local sur la composition du Conseil de Communauté 2026-2032

Rapport présenté par Monsieur Christophe BIHLER, Maire.

Résumé

Les communes membres de la communauté de communes de Thann-Cernay doivent délibérer sur la proposition d'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire en vue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026.

L'accord local peut être maintenu à 47 sièges pour le prochain mandat (2026 – 2032).

Bourbach-le-Bas : 1 siège

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges au

sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour le prochain, tel que présenté.

POINT N° 7 : Travaux AEP et EP rues de L'Eglise et de la Notten

*** Constitution d'un groupement de commandes pour des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, la création d'un réseau assainissement séparatif, la réhabilitation et l'extension du réseau d'eau pluviale rues de L'Eglise et de la Notten à Bourbach-le-Bas**

Le marché est estimé à 225 000,00 € HT pour les travaux à charge de la Commune, et à 575 000,00 € HT pour les travaux à charge de la CCTC, soit un total de 800 000,00 € HT (960 000,00 € TTC).

La consultation sera lancée sur procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- d'approuver l'adhésion de la Commune de Bourbach-le-Bas au groupement de commandes décrit ci-dessus ;
- 2- de donner son accord sur le choix de la CCTC en qualité de collectivité coordinatrice du groupement ;
- 3- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes rédigée selon les termes définis ci-dessus ;
- 4- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels et tout document y afférent ;
- 5- d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le choix de l'entreprise proposée par la CCTC comme attributaire du marché de travaux, après analyse des offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces propositions.

Recensement de la population 2026

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le recensement de la population concerne la commune de BOURBACH-LE-BAS en 2026, et que cette enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. (pour information la population totale de BOURBACH-LE-BAS au 1er janvier 2025 est de 570)

Aussi l'INSEE Direction Générale du Grand Est nous demande de nommer un coordinateur communal pour cette opération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la nomination de Madame Sabine LUPFER en tant que coordinateur communal et la nomination de Madame Marine WEBER en tant qu'agent recenseur.

Traverses rue de la Ferme et rue de Masevaux

Monsieur le Maire informe avoir fait appel au cabinet de géomètre GEOP afin d'effectuer un relevé de la position d'anciennes traverses de chemin de fer par rapport à la limite cadastrale entre domaine privé et public de la rue de la Ferme (en totalité) et de la rue de Masevaux (parcelle 157).

Monsieur le Maire indique que suite à cette opération de relevés, les plans parcellaires démontrent que ces traverses se trouvent sur le domaine public en partie rue de la Ferme et en totalité rue de Masevaux.

Divers et communication

***Frelons asiatiques**

***SMTC**

***Accueil du matin**

***Plan canicule**

***Spectacle « Luna et la boussole magique » du 26 au 30 août 2025**

***Point sur les activités d'été.**

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur BIHLER Christophe

Sont présents :

Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;

Messieurs GENTZBITTEL Georges et BISCHOFF Claude, Madame JENN Sandrine, ULLRICH Marie-Laure, Adjoints au Maire ;

Messieurs CUNIN Thomas et RICHARD Geoffrey, Mesdames KUSTNER Claire, WILME-WOLFARTH Sandra, MEYER Martine, et ROMINGER Laetitia.

Absents excusés : Madame SCHNEIDER Lise, Messieurs KOLB Pierre-Marie, COLLE Valentin et ALGEYER Marc

Procurations : Monsieur KOLB Pierre-Marie à Monsieur BIHLER Christophe

Après avoir constaté que le quorum était atteint, **la séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Christophe BIHLER, Maire.**

Extrait des comptes rendus

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Martine MEYER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

Renouvellement des contrats d'assurance

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des offres réalisé par le cabinet ARIMA en charge de l'étude des candidatures de souscription des contrats d'assurances de Bourbach-le-Bas.

La consultation est effectuée sous forme d'une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire.

La procédure est allotie conformément aux dispositions du code de la commande publique en 2 lots distincts, à savoir :

– Lot 1 : assurance multirisques

– Lot 2 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Chaque lot peut être attribué à un prestataire unique ou à un groupement conjoint avec mandataire dans les conditions prévues aux dispositions du code de la commande publique.

Les candidats pouvaient présenter une offre pour chacun des lots et être attributaires de plusieurs lots.

Monsieur le Maire explique que 2 groupes d'assurances ont déposé une offre, il s'agit de GROUPAMA et la SMACL.

Les candidatures de l'ensemble des sociétés sont complètes et conformes.

ANALYSE DU LOT N° 1

ASSURANCE MULTIRISQUES

– SITUATION ACTUELLE

Assurance Dommages aux biens :

- Compagnie : GROUPAMAFranchises :

Franchise générale	200 €
Bris de glaces	200 €
Vol des clés	
Vol en coffres	
Chèques déjeuners	
Transport de fonds	
Contenu congélateurs	
Tous risques informatique	
Structures légères	
Catastrophes naturelles	Franchise légale
Tous risques sauf	10 000 €
Effondrement	10 000 €
Evènements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles	10 000 €
Tous risques objets manifestations	500 €
Dispositions diverses	500 €
Actes de vandalisme sur biens extérieurs - Vol/vandalisme sans effraction pour les bâtiments culturels	
Choc des véhicules non identifiés	

Assurance Responsabilité civile :

- Compagnie : GROUPAMA
- Franchises :

Responsabilité civile	Néant
Biens confiés	100 €
RC Vestiaire	100 €
Biens des préposés	50 €

Assurance Protection juridique :

- Compagnie : GROUPAMA
- Seuil d'intervention : 500 €

Assurance Protection fonctionnelle :

- Compagnie : GROUPAMA
- Franchises : NEANT

Prime TTC : 2 231.88 €

– RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Dommmages aux biens

- 3 639 M²Superficie totale développée de l'ensemble du patrimoine tel que présenté au dossier de consultation

Responsabilité Civile

- 91 435.00 € Masse salariale brute (Hors charges patronales)

Demande de la Collectivité : Garantie de la Responsabilité générale présentée sous la forme d'un contrat « TOUS RISQUES SAUF », prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable

Protection juridique de la collectivité

Cette assurance, à la différence du contrat garantissant les « responsabilités », n'a pas de vocation indemnitaire : Elle a pour but de garantir les frais divers afférents à un contentieux avec un tiers (Frais de négociation amiable, honoraires d'avocats, de mandataires de justice ...)

- Limite de garantie par affaire : 40 000 €
- Seuil d'intervention : 500 €

Protection fonctionnelle des agents et des élus

Cette assurance couvre :

- La protection fonctionnelle des agents salariés de la collectivité conformément aux lois du 13 juillet 1983, du 16 décembre 1996 et du 20 avril 2016, la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires

à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans que qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. La collectivité est tenue de réparer, le cas échéant le préjudice qui en est résulté

- La protection des élus conformément à la Loi N°2000 – 647 du 10 juillet 2000, la loi N°2002-276 du 27 février 2002, la loi N°2003-239 du 18 mars 2003 (articles L 2123-34 et 2123-35 alinéa 1 et 2 du code général des collectivités territoriales) et la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité » relatives à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'assureur prend en charge la protection des élus désignés à l'article 2 lorsqu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions, à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus » en application de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales (en cas de poursuites pénales lorsque les faits n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions) et de l'article L. 2123-35 du même code (en cas de menaces, violence, voies de fait, injures, diffamations ou outrages subis à l'occasion ou du fait de ses fonctions).
- Limite de garantie par affaire : 50 000 € en défense pénale
- Limite de garantie en responsabilité civile faute non détachable : 1 500 000 €

Extrait des comptes rendus

- Frais de réparation des dommages subis par les agents et les Elus : 200 000 €
- Frais de protection des agents et des Elus : 50 000 €

- Conseil juridique / assistance psychologique : frais réels
- Seuil d'intervention : Néant

Franchises demandées :

- Dommages aux biens :

SOLUTION DE BASE	
Franchise	2 000 €
SAUF évènements ci-après :	
Evènements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles Emeutes – mouvements populaires – attentats Effondrement Autres dommages	10 000 €
Bris de glace	500 €
Vol des clés	
Vol en coffres	
Transport de fonds	
Contenu congélateurs	
Tous risques informatique – bris de machine	2000 €
Structures légères	
Catastrophes naturelles	Franchise légale
Tous risques objets manifestations	2 000 €
Dispositions diverses Vandalisme extérieur / vandalisme sur bâtiments culturels Choc des véhicules non identifiés	2 000 €

- Responsabilité civile :

SOLUTION DE BASE	
Dommages corporels	Néant
Dommages matériels et immatériels	300 €
Biens confiés	200 €
RC Vestiaire	100 €
Biens des préposés	100 €

- Protection Juridique : **Seuil d'intervention : 500 €**
- Protection fonctionnelle : **Néant**

– REPONSES

- GROUPAMA
- SMACL

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

NOTATION PONDEREE						
CANDIDATS	COUT HT/ M ² PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SMACL	1,6400 €	Valeur technique	17	37,40	82,40	2
	8 187,43 €	Prix	25,00	45,00		
GROUPAMA	1,4300 €	Valeur technique	19	41,80	85,69	1
	8 395,34 €	Prix	24,38	43,89		

GROUPAMA présente l'offre économiquement la plus avantageuse

L'augmentation de la prime est liée à un contexte assurantiel très compliqué mais également à la sinistralité dégradée de la commune du fait de l'incendie « abri de chasse ».

ANALYSE DU LOT N° 2

ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES

– SITUATION ACTUELLE

- Compagnie : SMACL
- Franchises :

Cyclos - vélos électriques & vélos à assistance électrique	75 €
Véhicules Légers (≤ à 3,5 T)	Néant
Véhicules Lourds (> de 3,5 T)	Néant
Marchandises Transportées	300 €
Auto-Collaborateurs	Néant

Prime TTC : 1 354.07 €

– RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Formules de garantie :

- Garanties minimales : limitées à la « Responsabilité civile, au vol, à l'incendie et aux Bris de glaces », événements naturels, catastrophes naturelles pour tous les véhicules,
- Garantie Tous risques pour les véhicules légers (Moins de 3.5 T), engins, remorques
- immatriculés ou non, tracteurs, cyclos de moins de 5 ans
- Garantie Tous risques pour les véhicules lourds (Plus de 3.5 T) engins, remorques immatriculées ou non, tracteurs, cyclos de moins de 10 ans
- Auto-collaborateurs dans la limite de 5 000 kms pour les agents, sans kilométrage limité pour les élus

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :
Néant

Extrait des comptes rendus

Franchises demandées :

SOLUTION DE BASE	
Cyclos – NVEI	75 €
Véhicules Légers (≤ à 3,5 T)	300 €
Véhicules Lourds (> de 3,5 T)	300 €
Bris de glace	150 €
Marchandises Transportées	300 €
Auto-Collaborateurs	Néant

– REPONSES

- SMACL

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

NOTATION PONDEREE					
CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
SMACL	2 982,11 €	Valeur technique	22	48,40	93,40
		Prix	25,00	45,00	

L'augmentation de la prime est liée à un contexte général assurantiel très compliqué.

SMACL seul candidat

Suite à l'étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Groupama pour le lot n°1 et la SMACL pour le lot n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- 1- Approuve la candidature de Groupama pour le lot n°1 pour un montant de 8 395.35€ TTC et la SMACL pour le lot n°2 pour un montant de 2 982.11 € TTC pour le renouvellement de la souscription des contrats d'assurances de Bourbach-le-Bas ;
- 2- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Demandes de fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 5 du 26 janvier 2022, l'avenant n°4 au pacte fiscal et financier 2015-2026, le Conseil Municipal avait approuvé le pacte fiscal et financier 2015-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou de dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Il appartient au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses de fonctionnement liées à :

1- Sécurité du public et protection des milieux :

Exercice 2025 : **Total : 11 062.12€ TTC**

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'opération de Sécurité du public et protection des milieux et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 5 531.06€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

2- Agréas

Exercice 2025 : **Total : 1 231.74€ TTC**

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'opération de fourniture d'agréas et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;

- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 615.87€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

3- 3. Mesures de débit su PI

Exercice 2025 : **Total : 1 010.94€ TTC**

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'opération de mesures de débit sur PI et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 505.47€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

4- 4. Maintenance des extincteurs

Exercice 2025 : **Total : 1 352.94€ TTC**

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'opération de maintenance des extincteurs et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 676.47€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

5- 5. Travaux chemin du Heidenfeld

Exercice 2025 : **Total : 1 080.00€ TTC**

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à

Extrait des comptes rendus

l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'opération des travaux du chemin du Heidenfeld et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 540.00€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

6- 6. Vêtements de travail

Exercice 2025 :

Total : 1 060.06€ TTC

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'achat de vêtements de travail et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 529.98€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses d'investissement liées à :

1- 1. Ordinateurs :

Exercice 2025 : **Total : 3 040.00€ HT soit 3 648.00€ TTC**

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1- Approuve l'opération de remblais de voirie et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- 2- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 1 520.00€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

- 3- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Réaménagement de la rue de Roderen

Monsieur le Maire expose le projet de réaménagement de la rue de Roderen.

Il explique que via le bureau d'études BEREST la commune a lancé une consultation pour une étude topographique afin de réaménager la rue de Roderen suite aux travaux.

Aussi il informe que 3 offres ont été réceptionnées :

- Offre Du cabinet GEOP : 8 982.00€ HT
- Offre du cabinet OSTERMANN : 6 930.00€ HT
- Offre du cabinet BILHAUT : 5 200.00€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1- Décide de retenir l'offre du cabinet BILHAUT pour un montant de 5 200.00€ HT.
- 2- Charge le Maire de signer tout document y afférant.

Divers et communication

***Nouveaux statuts de Territoire d'Energie d'Alsace**

Monsieur le Maire présente le projet des nouveaux statuts de Territoire Energie d'Alsace et informe que le conseil municipal doit se positionner sur le sujet.

- **Vu** les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :
 - Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
 - Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1er janvier 2000.
 - Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
 - Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1er janvier 2009.
 - Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1er janvier 2016.

- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1er juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1er janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Énergie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1er janvier 2024.
- **Vu** la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;
- **Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace ;
- **Considérant** la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;
- **Considérant** la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Énergie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- 1- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 à l'unanimité

- 2- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace.

***Repas des Aînés**

Le repas des Aînés aura lieu le mercredi 10 décembre 2025 à midi.

***Au courant du Bourbach**

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée auprès de divers imprimeurs, les courriers pour des demandes d'encarts publicitaires ont été envoyés ainsi que les demandes d'articles aux associations.

***Vente de bois**

Monsieur le Maire informe que la vente de bois organisée début septembre a généré 4 712.00€.

***Abri bus**

Monsieur le Maire explique que le toit ainsi que les pareclozes de l'abri bus rue du 3ème RSM sont à remplacer, il présente l'offre de l'entreprise MEDIALINE pour un montant de 1 506.00€ TTC (sans les pareclozes).

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1- Décide de retenir l'offre de l'entreprise MEDIALINE.
- 2- Charge le Maire de signer tout document y afférant.

***Révision de la signalétique avec Sign Est**

- panneaux de voie sans issue rue de l'Ours et rue de Masevaux
- panneaux d'annonce des commerces
- le sens interdit de la rue de Masevaux est à reprendre en indiquant la salle du Lierenbuckel car les voitures n'osent pas avancer et s'engouffrer vers Claire KUSTNER. (voir avec les Brigades Vertes)
- mettre des panneaux « priorité à droite » rue de la Fontaine et rue des Forgerons.

***Orange pour la fibre**

RDV à la Mairie le 10 octobre 2025 à 9h30 pour la rue de l'Ours, la rue du Kampel et les familles KUSTNER et GOMES.

***Projet d'une stèle mémoriel pour les Libérateurs Bourguignons au Lagerfeld, une stèle composée de pièces de chars, avec un projet d'inauguration en novembre 2026.**

Extrait des comptes rendus

***Projet de Mémoire sur le régiment de marche Corrèze-Limouzin avec la plantation d'un arbre (implantation à trouver) pour septembre/octobre 2026.**

***Dates des élections municipales : les 15 et 22 mars 2025.**

***Barrière endommagée au bord de la rivière : la CEA a sécurisé, à relancer pour le remplacement définitif.**

***Rencontre avec le sénateur HAYE à Oelenberg (retour par Thomas CUNIN).**

Le SDIS et l'ONF sont intervenus à propos de la gestion de la forêt : souhait d'avoir des chemins accessibles – 30 mètres de terrain défriché entre forêt et habitations ; un défrichage est possible sous autorisation dès 1m2 et obligation de compensation.

Monsieur Thomas CUNIN fait le compte rendu des réunions auxquelles il a assisté :

- **SMTC** : un portail internet va être ouvert pour la facturation
- **Appel à projet CITEO** pour des poubelles pour des événements avec des emplacements fixes.
- **Référent climat** : retour d'expérience sur Chaussidou notamment à VIEUX-THANN, le Chaussidou peut être mis en place sur des routes jusqu'à 70km/h.
- **Frelons asiatiques** : ils sont présents en grand nombre dans le village ; les pièges fonctionnent autant pour les européens que pour les asiatiques. Toutes les semaines des frelons se font prendre. Une communication sur le sujet est à prévoir instamment pour les bénévoles qui pourraient surveiller les pièges ; il faudrait également commander 5 à 6 pièges complémentaires. Une communication sur le sujet est à prévoir instamment pour les bénévoles qui pourraient surveiller les pièges ; il faudrait également commander 5 à 6 pièges complémentaires.

Monsieur Geoffrey RICHARD fait un retour sur la réunion préparatoire de Noël au Pays de Thann.

- L'inauguration de la manifestation aura lieu le 28 novembre à THANN, les festivités s'arrêteront le 27 décembre 2025. La Saint Nicolas aura lieu le 06 décembre 2025 à BOURBACH-LE-BAS.
- Il informe qu'il s'agit de la dernière année des Portes de Noël sur le territoire.
- Quant aux décorations de Noël, elles seront aux mêmes couleurs que l'an dernier, le calendrier d'inscription à la décoration du sapin est à venir.

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Sous la présidence de **Monsieur BIHLER Christophe**

Sont présents :

Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;

Messieurs GENTZBITTEL Georges et BISCHOFF Claude, Madame JENN Sandrine, ULLRICH Marie-Laure Adjoints au Maire ;

Messieurs CUNIN Thomas, COLLE Valentin ALGEYER Marc et RICHARD Geoffrey, Madame MEYER Martine

Absents excusés : Mesdames SCHNEIDER Lise, WILLME WOLFARTH Sandra KUSTNER Claire et ROMINGER Laetitia, Monsieur KOLB Pierre-Marie

Procurations : Madame WILLME WOLFARTH Sandra à Monsieur CUNIN Thomas Madame KUSTNER Claire à Madame JENN Sandrine Madame ROMINGER Laetitia à Madame ULLRICH Marie-Laure et Monsieur KOLB Pierre-Marie à Monsieur Christophe BIHLER.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, **la séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Christophe BIHLER, Maire.**

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Geoffrey RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative est à prendre étant donné que les crédits ne sont pas suffisants au chapitre 11, il précise qu'il ne s'agit que d'un mouvement de crédits.

– Section de fonctionnement - Dépenses :

Chap 11 : + 10 000 €

– Section de fonctionnement – Dépenses :

Chap 65 : - 7 000 €

Chap 12 : - 3 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la Décision Modificative telle que présentée.

Mise en non-valeur

Monsieur le Trésorier informe le conseil Municipal qu'une

délibération est à prendre concernant des admissions en non valeurs d'un montant de 36.41€, taxes et produits irrécouvrable, et que cette somme est à inscrire au budget à l'article 6541.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les admissions en non valeurs d'un montant de 36.41€ €.

Avenant n°3 à la convention relative au fonctionnement du RPI BOURBACH-LE-BAS/RODEREN

Monsieur le Maire présente l'avenant n°3 à la convention relative au fonctionnement du RPI BOURBACH-LE-BAS/RODEREN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°3 à la convention relative au fonctionnement du RPI BOURBACH-LE-BAS/RODEREN tel que présenté.

Divers et communication

***Recensement de la population**

L'agent recenseur ne peut pas être un élu de la commune. Il avait été décidé lors du précédent conseil municipal de confier cette mission à Mme Marine WEBER.

La Commune perçoit au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête, une dotation forfaitaire de l'Etat de 1003.00€.

Cette dotation n'est pas affectée, la Commune en a le libre usage pour décider, par délibération, de la rémunération des agents recenseurs.

Etant donné la charge de travail et le recrutement d'un seul agent recenseur, Monsieur le Maire propose de verser en intégralité la dotation allouée par l'Etat à l'agent recenseur, ce qui couvrirait l'ensemble de la rémunération, charges comprises ainsi que les journées de formation de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité: fixe la rémunération de l'agent recenseur à 1003.00€ brut.

***Repas des Aînés**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 10 décembre 2025 au restaurant « A la Couronne d'Or ».

***Personnel**

Nouvelle embauche en remplacement de Madame Marine WEBER qui termine son contrat le 31/12/2025.

***Cérémonie des vœux**

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 16 janvier à 18h30.

***Vœux au personnel**

Monsieur le Maire propose les vœux du personnel le mercredi 14 janvier 2026 à 10h00.

***Divers**

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune

<https://bourbach-le-bas.fr/index.php/mairie/#publications>



20 rue de Roderen - 68290 Bourbach-le-Bas

07 67 74 97 83
xuantraiteur@gmail.com
www.xuan-traiteur.fr



VINS D'ALSACE
HEYBERGER-MEYER
1 rue du Stauffen
68 420 OBERMORSCHWIHR

Tél. 03 89 49 35 47
Port. 06 72 84 07 09

heybergermeyer@orange.fr

Vins d'Alsace Heyberger-Meyer

www.heyberger-meyer.fr

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	147 850 €
Charges de personnel et assimilés	202 000 €
Attenuation de produits	4 500 €
Autres charges de gestion courante	79 600 €
Charges financières	25 000 €
Charges spécifiques	500 €
Virement section d'investissement	10 000 €
TOTAL	469 450 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

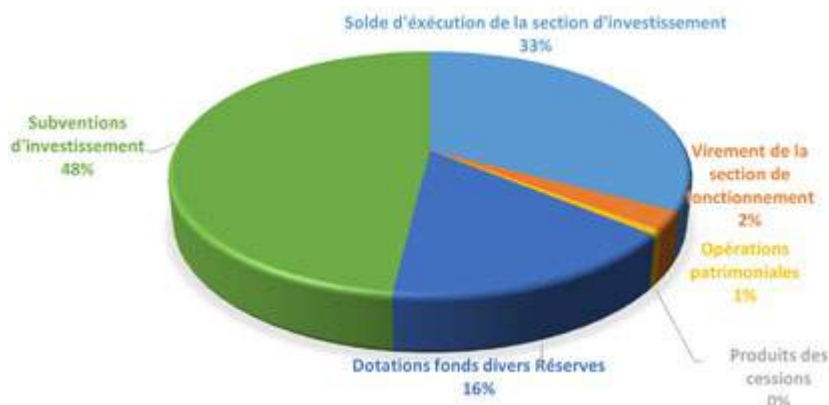
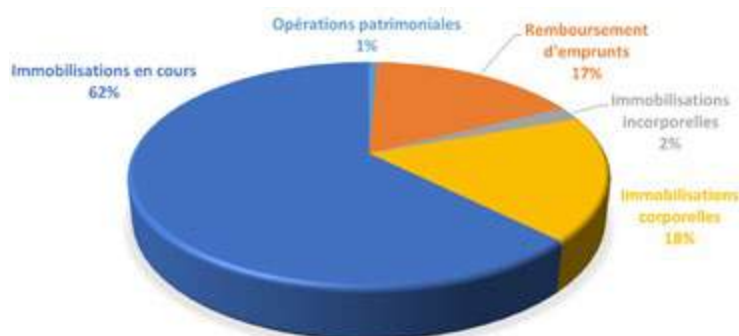
Atténuation de charges	1 100 €
Produits des services	44 540 €
Impôts et Taxes	160 632 €
Fiscalité locale	130 000 €
Dotations et Participation	102 828 €
Produits spécifiques	10 000 €
Autres produits de gestion courante	20 350 €
TOTAL	469 450 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT

Opérations patrimoniales	2 750 €
Remboursement d'emprunts	70 000 €
Immobilisations incorporelles	8 500 €
Immobilisations corporelles	74 694 €
Immobilisations en cours	260 000 €
TOTAL	415 944 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement	136 852 €
Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
Produits des cessions	100 €
Opérations patrimoniales	2 750 €
Dotations fonds divers Réserves	66 242 €
Subventions d'investissement	200 000 €
TOTAL	415 944 €



Information : le radon

Qualité de l'air intérieur et radon, adoptez les bons gestes !

Les 46 communes du Pays Thur Doller sont concernées par le radon mais des gestes simples permettent de limiter les concentrations en radon dans le logement.

LE RADON : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions et la nature du sous-sol.

En remontant vers la surface, il peut s'accumuler dans les bâtiments.

Le radon pénètre essentiellement par les parties basses du bâtiment qui sont soit en contact, soit au plus près du sol. Ainsi, sous-sols, caves, vides sanitaires constituent les zones d'entrée préférentielles du radon. Fissures, passages de canalisation, joints, dalles présentant un défaut, offrent l'essentiel des voies d'entrée.



La localisation géographique d'un bâtiment, sa structure, mais aussi son mode d'occupation vont conditionner le risque d'accumulation du radon.

S'il est présent à des concentrations importantes, le radon peut favoriser la survenue de cancers broncho-pulmonaires, notamment si on est exposé à ce gaz pendant une longue période.



RADON & TABAC !

L'association du radon avec le tabac augmente les risques de développer un cancer du poumon de manière multiplicative.



AÉREZ ET VENTILEZ !

Vérifiez et entretenez régulièrement votre système d'aération et des grilles de ventilation.

Aérez quotidiennement les pièces de votre logement. (Au moins 10 minutes par jour !)

EN CAS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION OU DE PROJET DE CONSTRUCTION, PENSEZ À :

Assurer l'étanchéité des sous-sols, des vides sanitaires, des murs, des planchers et des passages de canalisation.



Ventiler le sol en dessous du bâtiment et les vides sanitaires.

Aérer les pièces en mettant en place, le cas échéant, un système de ventilation mécanique double flux (entrée-sortie).



PLUS D'INFOS SUR

www.grand-est.ars.sante.fr/radon-grand-public

www.pays-thur-doller.fr/campagne-radon/



Premier partenaire des territoires, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les communes dans leur développement en soutenant des projets qui améliorent le quotidien des Alsaciens.

Bilan des travaux routiers à Roderen et Bourbach-le-Bas

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a investi dans l'entretien des routes à Roderen et Bourbach-le-Bas et notamment la rénovation de la chaussée de la RD351.



Cette opération est entièrement prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 112 000 € H.T.



La section de la route D351 entre Roderen et Bourbach-le-Bas a été refaite sur plus de 3 km avec un enduit superficiel et les portions en virage en épingle avec un enrobé. L'intervention assure la pérennité de la structure de la chaussée et améliore les conditions de circulation et de sécurité.

Pour votre sécurité et votre confort, nos services et agents répartis sur tout le territoire alsacien entretiennent au quotidien chaussées, ouvrages d'art et abords routiers. Ils gèrent un réseau de 6 410km de routes empruntées par 300 000 véhicules chaque jour.



Tenez-vous informé des conditions de circulation et des chantiers en cours sur:



[inforoute
alsace.eu](https://inforoute.alsace.eu)

CONTACT

Maison Alsace à Altkirch :

Avenue du 8ème Régiment de Hussards - 68134 Altkirch
Tél. 03 89 08 98 38 - Accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

alsace.eu    [toutelalsace](https://toutelalsace.com)



Auberge de Montagne DU Boenlesgrab



Lieu-dit Boenlesgrab

Wasserbourg

68610 Lautenbach

Tél. 03 89 71 10 88

www.auberge-boenlesgrab.fr



DISTRIBUTEUR
ADAM-BOISSONS

Indépendant depuis 1923

TOUTES VOS BOISSONS
DANS VOTRE MAGASIN-CONSEILS
ET EN LIVRAISON À DOMICILE

7 rue de la Grosse Pierre
68116 Guewenheim

03 89 82 40 37

www.adam-boissons.fr



ESSNER Jacques

Petits travaux de terrassement

SCEA du JOLIBOIS

2A, cour des Seigneurs
68290 BOURBACH LE BAS

Téléphone & fax : 03 89 82 83 78

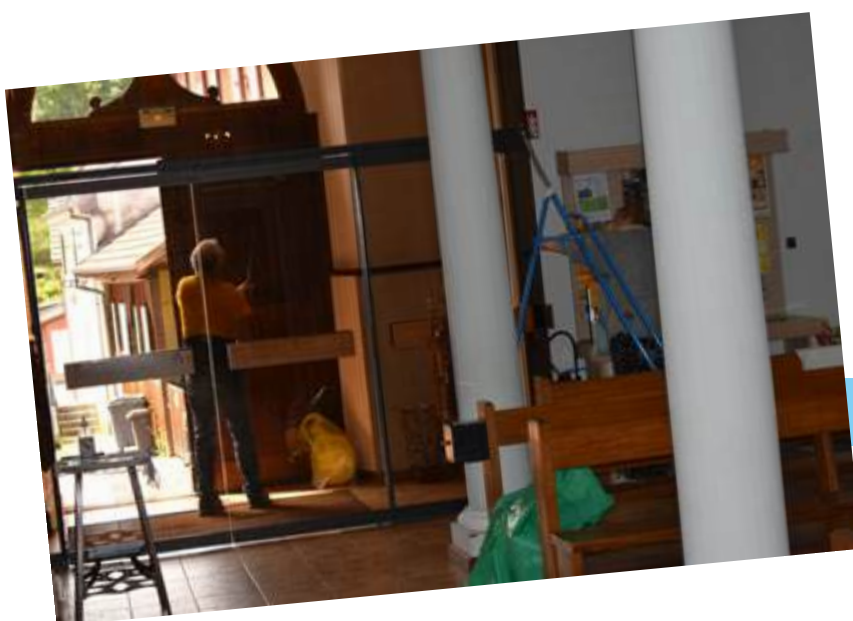


Vous avez été une fois de plus nombreux à participer à l'édition 2025 qui aura permis de réaliser les différents chantiers programmés.

**Un grand MERCI
à tous les bénévoles !**



Désherbage - rue Principale



Nettoyage de l'église



Désherbage
Cour de l'école



Pose d'un grillage
le long du «Bourbach»



Fixation de la barrière
sur le ruisseau



Mise en peinture
de la grille principale du cimetière



Elagage

Montée vers la
«Knaphutte»



Nettoyage du ruisseau «le Bourbach»



Désherbage rue de Masevaux



Nettoyage des panneaux de signalisation



Préparation du repas du soir pris en commun avec tous les participants

Prochaine édition :
le 12 septembre 2026
VENEZ NOMBREUX !

La vie de notre école

De la fin de l'année 2024 jusqu'à début juillet 2025, 8 CE1 et 15 CM1 ont été scolarisés à Bourbach-le-Bas. Ensemble, nous avons vécu de belles activités que vous allez pouvoir partager avec nous grâce aux photos qui vont suivre :

les grandes fêtes comme la Saint-Nicolas, Noël, l'Épiphanie, Carnaval, le 100^{ème} jour d'école et Pâques, le déroulement d'une cérémonie officielle, le spectacle « EHO » à Kingersheim, le printemps des poètes à la médiathèque, Ramdam, le jardin, le golf, les classes « promenades » pour découvrir la faune et la flore, les ateliers philosophiques mensuels, les anniversaires et apprendre à porter secours !

Nous avons eu la chance d'accueillir Marikala avec qui nous avons pu composer la chanson « les Super Ecolos » pour la kermesse de fin d'année.

Puis au mois de septembre, ce sont 14 CE1 qui sont arrivés et 8 CE2 qui restent pour la deuxième année à Bourbach.

Nous avons déjà partagé des goûters d'anniversaire et fait des ateliers peinture. Nous avons écouté de belles histoires. Mme CAVUELLA nous a fait découvrir trois soupes différentes : potimarron, butternut et courge musquée (de notre jardin). Nous avons fabriqué des décorations qui seront accrochées sur le sapin de Noël à Thann.

Un grand MERCI aussi à tous les bénévoles sans qui toutes ces activités seraient impossibles :

- Marguerite et Roland KUBLER pour le jardin et les classes « promenade »
- M. DE NEGRI pour les ateliers philosophiques qui fait une pause cette année pour cause de changement professionnel
- Mme Agnès ZANUTTINI pour la peinture
- Mmes Denise SPAITE, Mariette MUNCH et Agnès KONNE pour les lectures dans le cadre de « Lire et faire lire »
- L'association des Robas des bois qui finance une grande partie de nos beaux projets
- Mmes GASSER et CAVUELLA qui forment nos mini-sauveteurs
- Mme MASSON et sa guitare pour nos chants
- Mme CAVUELLA pour la semaine du Goût.
- M. et Mme STEMPFEL, Monique JENN et Martine MEYER pour les bricolages pour le sapin de Thann
- et tous les parents qui se mobilisent lors de nos sorties ou pour des activités ponctuelles.

Un grand merci aussi à la commune de Bourbach-le-Bas qui répond toujours favorablement à nos demandes !

Et maintenant, place aux photos !



De la médiathèque à l'école



Explique-moi une cérémonie officielle



Saint Nicolas ...



...en visite à l'école !



En attendant Noël...



Lecture de Noël



Le père Noël est passé!



Et vive l'Épiphanie!



Le Printemps des Poètes à la médiathèque



spectacle «EHO» à Kingersheim



Carnaval



Atelier philo



Golf en salle



Golf en extérieur (Rougemont)



On travaille partout...



Animation RAMDAM



Après l'effort, le réconfort : au grand air... et à l'intérieur !



Le CPIE



En attendant la Fête des 100 jours



Fête des 100 jours



Le lapin de Pâques est passé !



Au jardin



Classe Promenade



Roland nous explique



Atelier écriture avec MARIKALA



Préparation du chant de la kermesse



Initiation aux premiers secours



Atelier peinture



Classe promenade d'automne



Atelier «Semaine du goût»



On bricole



Atelier Décorations de Noël



ANNIVERSAIRES



Notre maîtresse



Elyne



Gianluca



Léa



Arnold



Auxane



Léo-Paul



Théo



Margaux

Cette année encore, le Lièvre a donné rendez-vous aux plus jeunes d'entre nous pour la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques.

Ce sont 15 enfants accompagnés de leurs parents qui se sont retrouvés le vendredi 18 avril à 10h devant la cabane des chasseurs, sur les hauteurs du Lierenbuckel.

L'accueil s'est fait par la lecture d'une lettre transmise le matin même par le Lièvre à leur attention :

« A tous les jeunes enfants de Bourbach-le-Bas.

Ce matin j'ai eu envie de mettre un peu de gaieté et de couleurs dans ce paysage gris et pluvieux. J'ai donc fait quelques bonds dans votre belle forêt du SILBACHWAELELE et j'y ai dispersé des œufs. 400 au total pour être exact. Tous de couleurs. 10 couleurs différentes pour tout vous dire.

Maintenant, je compte sur vous pour tous les ramasser et les ramener devant ce chalet. Ne plus en laisser un seul dans la forêt vous permettra de recevoir quelques bons chocolats en échange. La zone de recherche est délimitée par le ruban rouge et blanc.

A vos paniers !

Je vous souhaite une très bonne chasse aux œufs et de belles fêtes de Pâques.

NOTA : J'allais presque oublier. Comme à chaque fois, j'ai également caché de vrais œufs, des œufs durs ceux-là. 6 au total. Ils sont tous au sol, répartis sur toute la surface et un peu moins visibles que les autres. Celles et ceux qui les découvriront se verront offrir un sujet en chocolat supplémentaire.

Pour laisser une chance à tous, je vous demanderai, les enfants, de stopper vos recherches si vous en trouvez 1.

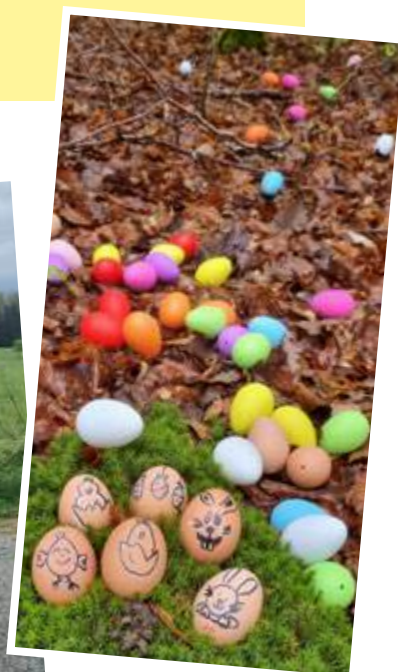
Encore une fois, de belles fêtes de Pâques à toutes et à tous et du plaisir dans votre chasse aux œufs. »

Il n'aura pas fallu attendre plus longtemps pour que la petite troupe se dirige vers la forêt avec entrain. Moins de 30 minutes auront suffi à nos jeunes concitoyens pour ramasser la totalité des œufs disséminés dans la forêt, inclus les 6 œufs durs.

L'échange fait, chacun aura pu rentrer chez lui avec un sachet d'œufs en chocolat, un bel et gros œuf décoré pour les plus chanceux, après avoir pris en commun un verre de jus de pomme bien mérité.

Merci à tous les participants et à l'équipe en charge de cet événement.

Au plaisir de vous retrouver en 2026.



Les activités d'été 2025

Geoffrey RICHARD

Cette année encore, les mois de juillet et d'août ont vu la commune se transformer en un véritable terrain de jeu et de découverte pour les plus jeunes.

Ce sont des enfants ravis qui quittaient quotidiennement les différentes animations proposées, heureux d'avoir pu y retrouver leurs copains, d'avoir passé un moment agréable et ludique mais également d'y avoir appris de nouvelles choses au côté des animateurs.

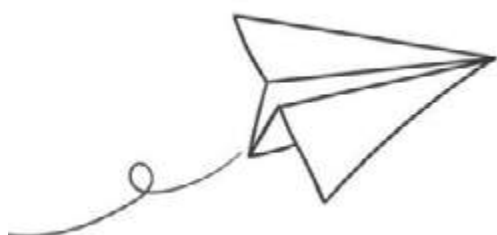
En quelques chiffres : 29 enfants, 20 ateliers sur autant de dates et pas moins de 30 bénévoles pour coordonner, animer et encadrer.

Depuis 2022, qui a été l'année de reprise post-Covid, d'année en année l'intérêt est grandissant, les inscriptions sont plus nombreuses et la diversité de propositions se fait également plus importante. Avec davantage de renouvellement.

La commune souhaite pouvoir perpétuer la chose, pour le plaisir des plus jeunes. Mais cela ne va pas sans une implication forte des bénévoles.

Pour celles et ceux qui souhaitent participer à l'aventure, mettre à contribution leurs connaissances et talents à l'occasion d'une activité ou tout simplement aider à coanimer un atelier, faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui auront été associés de près ou de loin à cette session 2025.



Les activités d'été 2025





**PRESTATION DE SERVICE
TRAVAUX FORESTIERS
VALLÉE DE LA DOLLER**

Bois de chauffage, bucheronnage,
débardage, déneigement

Clément BURCKEL
chemin de Steinmatt
68290 BOURBACH-LE-BAS
Tél. 03 89 82 50 05
Port. 06 46 52 54 47
clementburckel058@gmail.com

TRAITEUR SIMON

Rue de la Gare
68850 STAFFELFELDEN

03 89 57 74 04
traiteursimon@wanadoo.fr
www.traiteursimon.fr

Christian EHRET

Chauffage - Sanitaire - Entretien - Dépannages

**Solaire, Biomasse,
Pompe à chaleur**

03 89 82 82 43

1b rue du Pont - 68780 Sentheim
contact@ehretchauffage.com

EHRET Christian Chauffage Sanitaire

L'atelier de Pot'line
Artisan Fleuriste

Pauline PHILIPPE
6 RUE MEYENBERG
8290 MASEVAUX
03 89 82 45 70

Membre agréé Interflora

L'atelier de Pot'line
 LatelierdePot_line

HYPER U Burnhaupt-le-Haut
La vie hyper facile !

NOS HORAIRES
OUVERT NON-STOP TOUS LES JOURS
DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H30 À 20H00

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK !
facebook.com/hyperuburnhaupt

PONT D'ASPACH
TÉL. 03 89 48 90 44

POTERA SARL

Crépissage - Rénovation de façades
Isolation intérieure et extérieure
Plâtrerie - Peinture

9 rue Guy de Place
68800 VIEUX-THANN

03 89 37 16 24
06 77 86 86 55
contact@potera.fr

Une implantation historique

Créée en 1982, l'association « a pour objectif d'organiser la concertation des propriétaires forestiers sylviculteurs afin d'optimiser la gestion de leurs forêts ».

Présidée par Jacques Adam depuis 2018 et forte de plus de 270 membres en 2025, ses actions se concentrent aujourd'hui principalement autour du rassemblement des propriétaires afin de donner à la petite forêt privée une plus grande visibilité sur le plan local et régional/national mais aussi en sensibilisant les adhérents à la gestion forestière. Localement, cela se traduit par des animations pédagogiques destinées aux propriétaires ou au grand public telles que la journée des collégiens durant laquelle les enjeux de la forêt étaient présentés aux 6^{ème} du collège de Masevaux, ou par les réunions techniques dispensées aux propriétaires afin de leur transmettre des notions importantes de sylviculture.

En collaborant également aux études menées récemment par l'INRAe et AgroParisTech dans la vallée de la Doller, l'association prend pleinement part à l'adaptation des massifs au changement climatique, et démontre l'importance du sujet pour les propriétaires forestiers privés.

Ces actions sont réalisées avec le soutien de Forestiers d'Alsace (ex. Forêt Service 68), du service Forêt de la Chambre d'Agriculture et de ses conseillers, qui œuvrent depuis près d'une soixantaine d'années au développement de la sylviculture en Alsace, grâce à l'animation des associations locales, à l'encouragement de chantiers concertés, des visites conseils de terrain avec les propriétaires, la facilitation des mobilités foncières forestières ainsi que le soutien à la création de desserte en forêt qui risquent de devenir cruciales en cas d'incendies de forêts.

Des actions régulières des services de développement

Les nombreux foyers de dépérissements de ces dernières années, dus en majeure partie aux effets du réchauffement climatique, ont forcé de nombreux propriétaires à exploiter leurs parcelles. Malheureusement, nombreux sont également ceux pour qui la recette liée à la vente des bois a été faible, en parallèle d'un coût des reboisements qui a, lui, augmenté. De ce fait, de nombreuses parcelles sont restées en l'état, faute de moyens pour les reboiser.

Afin de lutter contre ce phénomène, la CEA, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le CNPF,



En haut : Jacques Adam et les membres de l'AFDT

Ci-dessus : Samuel Jehl -CA- et Ninon Wehrle -CNPF-
réunion sur le thème "bûcheronner en sécurité"

a mis à disposition des forestiers privés une aide à l'enrichissement (et non pas au reboisement en plein) permettant de compléter une régénération naturelle existante, à la suite d'une coupe sanitaire. Un certain nombre de propriétaires de la vallée de la Doller ont ainsi déjà pu profiter de ce dispositif pour regarnir leurs forêts à l'aide d'essences variées, mais sélectionnées grâce à la visite du conseiller de secteur.

L'exploitation de ces parcelles sinistrées a souvent été possible grâce à la mise en place d'un important réseau de desserte forestière dans les massifs de forêt privée, regroupant les propriétaires au sein d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) ou Libre (ASL). Ces structures, initiées pour la plupart par la Chambre d'Agriculture, existent toujours, et sont toujours animées par les conseillers forestiers. Elles permettent de maintenir un contact avec les sylviculteurs, en leur proposant notamment un plan de gestion commun (ou Plan d'Actions Sylvicole), destiné à faciliter la gestion durable et collective dans ces secteurs pour les 10 prochaines années.

un partenariat au service des sylviculteurs des deux vallées

Un peu de stabilité en 2025 ?

Cette année aura apporté une météo globalement plus clémente aux massifs forestiers, ce qui a permis d'éviter un regain significatif d'attaques de ravageurs. Dans le même temps, les stocks de bois des scieries ont baissé, permettant de maintenir une demande régulière de bois et des prix stables. Ces conditions favorables ont ainsi permis de mettre en œuvre des chantiers destinés à l'amélioration des massifs (quand cela était nécessaire) et non pas à la simple évacuation des bois déperissants.

La forêt s'inscrivant dans un pas de temps long, les propriétaires et gestionnaires forestiers ont besoin de visibilité pour gérer au mieux leurs parcelles. Ces conditions, en parallèle du renouvellement de



nombreux Plan d'Actions Sylvicole, pourraient apporter un peu de visibilité à moyen terme, ce qui n'a pas été le cas depuis la fin des années 2010. Il devient en tous les cas évident que les cadres de gestion de demain devront intégrer de nouveaux paramètres tels que la gestion de

l'eau, qui deviendra sans doute un enjeu fort dans les années à venir.

Dans le même temps, l'association forestière continue son travail fédérateur, avec l'organisation cette année d'une réunion sur le thème du bûcheronnage en sécurité. Co-organisée par le CNPF et la Chambre d'agriculture, l'ensemble a été animé par la Caisse Assurances Accident Agricole, les sapeurs-pompiers et les formateurs de l'école de bûcherons de Saverne. Une quarantaine de personnes étaient présentes pour assister aux explications et démonstrations sur les différents stands, installés sur l'ASA du Sprickelsberg à Dolleren.

C'est également dans cette démarche que l'association forestière et la Chambre d'Agriculture continueront leur travail dans les années à venir, en fédérant les propriétaires forestiers, en les sensibilisant aux notions de sylviculture et de gestion durable et en encourageant le développement de la forêt privée au travers de la facilitation des achats et ventes de parcelles, des chantiers de récolte de bois et de reboisement.

De nombreux exemples de ces actions sont disponibles sur le site forestiersdalsace.fr, où figurent également les réunions forestières organisées régulièrement à travers l'Alsace. Si vous souhaitez bénéficier de conseils concernant vos parcelles forestières :

**JEHL Samuel – Conseiller Forestier
de la Chambre d'Agriculture**

06.73.02.82.42

Samuel.jehl@alsace.chambagri.fr



Président : Jacques ADAM

Contact : afdollerthur@gmail.com

Animateur : Samuel JEHL, conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture Alsace (06.73.02.82.42)

Surface de forêt : 33 218 ha

Surface de forêt privée : 5 206 ha

Petite forêt privée (- de 4 ha) : 2 419 ha

Nombre de propriétaires : 4 773 propriétaires

Nombre d'adhérents : 272 adhérents

Fédération des associations forestières locales : <http://www.forestiersdalsace.fr>

La Chasse

Indispensable à la survie de l'Homme pendant des millénaires, la chasse est aujourd'hui un loisir pour plus d'un million de passionnés en France. Elle joue un rôle essentiel dans la préservation des équilibres entre faune sauvage, milieux naturels et activités humaines

Que signifie l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ?

Ce concept vise à concilier :

- la présence durable d'une faune sauvage, riche et diversifiée
- la rentabilité et la pérennité économique des activités agricoles et sylvicoles.



Afin d'éviter que les animaux ne menacent les activités anthropiques ou ne fragilisent la végétation locale, il est nécessaire de surveiller leur effectif et, le cas échéant, de prélever leur nombre jugé excédentaire.

Mais attention, cela ne se fait pas n'importe comment. Un plan de chasse individuel, qui détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur un territoire, est instauré en fonction de la capacité d'accueil du milieu, la pyramide des âges et le ratio mâles/femelles des populations.

**LE
SAVIEZ-
VOUS ?**

En cas de non réalisation du minimum du plan de chasse, le chasseur s'expose à une amende de 1 500 euros (jusqu'à 7 500 € pour une association de chasse).

Les dégâts de gibier aux cultures sont payés par le chasseur aux agriculteurs concernés.

Chaque année, les locations de chasse amènent plus de 6,5 millions d'euros aux communes qui reversent les loyers aux propriétaires fonciers ou notamment à la caisse assurance accidents agricoles.



Les différents modes de chasse dans le Haut-Rhin

Chasse en battue : A l'automne et en hiver, les traqueurs souvent accompagnés de chiens rabattent le gibier vers des lignes de chasseurs postés. Ce mode de chasse est le plus répandu dans le Haut-Rhin.

Chasse à l'approche : Elle consiste en une marche lente et silencieuse, accompagnée de fréquents arrêts pour regarder et écouter. Marcher contre la direction du vent est essentiel et l'utilisation du relief et de la végétation permet de se fondre dans le paysage.

Chasse à l'affût : C'est une méthode de chasse statique : le chasseur attend le passage du gibier, posté au sol ou dans un mirador. Une totale discrétion est de mise, comme pour l'approche.

Chasse devant soi : Chasse silencieuse, elle consiste à marcher avec un chien devant soi et vise principalement le petit gibier. Elle s'effectue en petit groupe, seul ou à deux, souvent à l'aide d'un chien pour figer, lever ou débusquer le gibier.

Chasse à l'arc : Autorisée depuis 1995, cette chasse silencieuse particulièrement exigeante demande une connaissance parfaite du milieu et des animaux. C'est en effet généralement à 15 mètres qu'il faut approcher le gibier pour lui décocher une flèche à coup sûr.

La sécurité, une priorité

Les chasseurs sont formés à des règles strictes :

- Identification obligatoire de l'animal avant le tir ;
- Tir dirigé dos aux habitations et aux routes, dans le respect d'un angle de sécurité de 30°;
- Distance de tir limitée pour garantir un impact au sol, sans ricochet.



Les Missions de La Fédération des Chasseurs

Fédérer & Communiquer

Promotion et défense de la chasse, de la faune sauvage et de ses habitats
Communication auprès du public et des institutions
Veille juridique

Organiser & Gérer

Formation des chasseurs : permis, sécurité, piégeage, hygiène de la venaison, aménagement du milieu
Sensibilisation du public, animations scolaires, conférences, expositions, sentiers pédagogiques

Former & Sensibiliser

Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
Gestion des permis de chasser
Mise en oeuvre des plans de chasse annuels

Protéger & Aménager

Suivi scientifique et sanitaire de la faune
Aménagements favorisant la biodiversité : haies, murets, nichoirs, semis mellifères
Translocation d'espèces en danger, avec interdiction de tir
Lutte contre le braconnage

Vie des Associations

LES ROBAs DES BOIS, 2025 UNE ANNÉE SUR LE THÈME DE LA NATURE

Cette année encore, l'Association des Parents d'Elèves Les Robas des Bois a pu récolter des fonds permettant de participer au financement de différentes activités dans les classes du RPI de Roderen-Bourbach-le-Bas, mais aussi créer des moments de partage entre élèves, parents d'élèves et villageois.

Les actions 2025

***Le dimanche 2 mars, un défilé de Carnaval dans les rues de Roderen** avec goûter offert aux enfants.



***Participation au marché des producteurs de Roderen le 4 avril 2025** (vente de tartes flambées et de boissons).

***Kermesse NATURE le samedi 28 juin** à la salle du Lierenbuckel à Bourbach-le-Bas. Un beau spectacle présenté par les enfants grâce à l'équipe enseignante, avec la participation de la chanteuse Marikala. Des ateliers en lien avec le thème de la nature, des activités parents-enfants, une structure gonflable et un photobooth ! En bref : un super moment de convivialité !



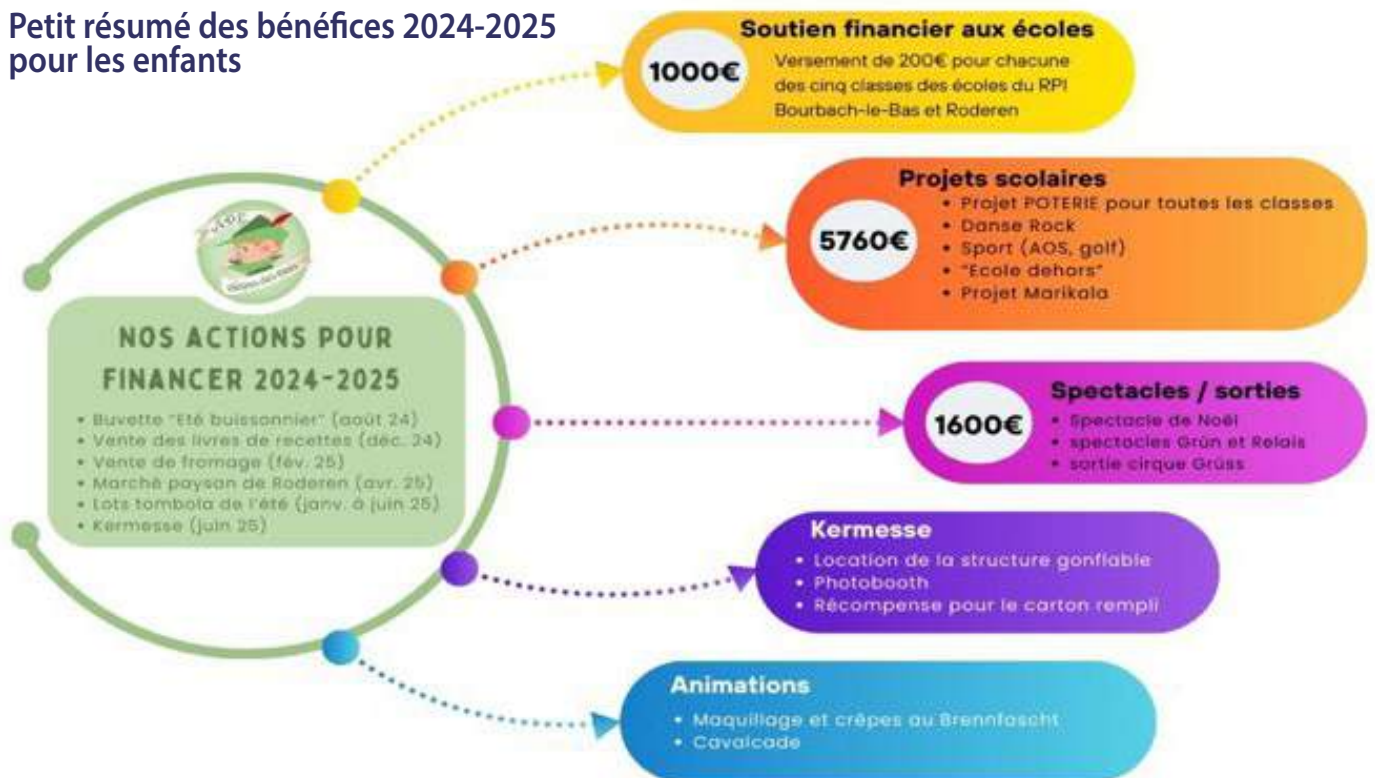
***Brennfascht de Roderen le dimanche 28 septembre** : tenue d'un stand de maquillage et vente de crêpes.





***Opération Sac Sacmarin pour Noël :**
nos enfants ont personnalisé un sac avec leurs petits dessins. Un même sac pour toutes les classes de Roderen et Bourbach-le-Bas. Quoi de mieux à offrir à toute la famille !

Petit résumé des bénéfices 2024-2025 pour les enfants



A venir !

Le programme 2026 se prépare. A noter dès à présent :

Dimanche 8 mars 2026 : Carnaval à Roderen

Samedi 27 juin 2026 : Kermesse à Bourbach-le-Bas

**En attendant,
une très bonne année 2026 et un grand MERCI
pour votre soutien !**

Besoin de nous contacter ?

Envie de nous suivre ?

Parents d'élèves : vous souhaitez nous rejoindre ?

Facebook : <https://www.facebook.com/RobasdesBois/>

Email : robadesbois@gmail.com

Delphine RICHARD
APE Les RoBas des Bois

Vie des Associations



CLUB DES AMIS RANDONNEURS

Eh oui, rien n'a changé pour les sorties des amis randonneurs.

Comme tous les ans, à chaque avant-dernier ou dernier jeudi du mois, nous organisons une sortie pédestre sur les sentiers des Vosges, du Jura ou du Sundgau.

Le programme de ces randonnées est établi par trimestre et vous est transmis par mail ou papier.

Environ 10 jours avant chaque randonnée du mois, une invitation comprenant tous les détails de la rando du jour, vous parviendra soit par mail ou papier.

C'est à ce moment-là, que vous devez confirmer votre présence, afin de nous permettre à réserver soit au restaurant ou en ferme auberge, en fonction du lieu de notre randonnée.

Et comme toujours dans notre groupe, la convivialité et la bonne humeur sont au RDV lors de nos sorties.

Nous ne changeons rien dans nos habitudes, le covoiturage est toujours d'actualité, et nous vous laissons libre maintenant de faire votre choix, si vous aussi, vous avez envie de faire partie des nôtres.

Les accompagnateurs :

Marcel EHRSAM, Richard et Yolande GSCHWIND, Simone PLUMÉ, Jean-Louis STANISIÈRE.

Email : ehrsam.marcel@gmail.com

Téléphone : 03 89 82 54 85





CARITAS MASEVAUX

La mission de Caritas Masevaux consiste à :

- accueillir le jeudi matin de 9 à 11h les personnes en recherche d'emploi
- accueillir le jeudi après midi de 14 à 16h les personnes en précarité alimentaire

Mais Caritas Masevaux c'est aussi :

- tous les ans en octobre la marche solidaire
- l'après-midi conviviale (le 3^e mardi du mois)
- les marchés de Noël à Oberbruck et Masevaux
- le suivi scolaire pour des enfants du primaire

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe !

Caritas Masevaux

11 place des Alliés - Cour du Chapitre -
68290 Masevaux-Niederbruck

Tél : 03 89 38 04 90 ou 06 89 77 22 80



MIEL DE FRANCE

Famille
Gschwend
Apiculteurs - Recoltants

7 rue des Forgerons
68800 RODEREN

03 89 37 90 58
06 78 64 94 94

   **MULTI PROTECT SECURITE**
Service d'installation et de maintenance des extincteurs
Certificat N° 449/07/04-285
Prévention - Maintenance - Formation
INCENDIE

Votre référence en sécurité incendie

33, route de Thann, Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH

Tél. : 03 89 39 92 92
Mail : info@mps-securite-incendie.com
Site web : www.mps-securite-incendie.com

Toutes nos prestations au service de votre protection contre le feu :

Installation et maintenance de systèmes de sécurité incendie

Extincteurs, détecteurs, alarmes incendie, désenfumages, éclairage de sécurité...

DEVIS GRATUIT

Certifiés APSAD & NF Service sous le numéro 449/07/042-85

Vie des Associations



APP BOURBACH-LE-BAS

L'Association de Pêche et de Pisciculture, fondée en 1978, a pour mission principale de préserver l'environnement aquatique local. L'association gère un étang de pêche, ainsi que la rivière sur le tronçon traversant la commune, avec des actions visant à maintenir la biodiversité autour des cours d'eau du village.

Au fil des années, l'association s'est développée pour également devenir un acteur de l'animation de la vie locale. Tout au long de l'année, l'Association de Pêche et de Pisciculture organise une variété de manifestations qui ne manquent pas de rassembler habitants et visiteurs.

Voici le calendrier des manifestations en 2026 :

- **03 Avril** - Vente de truites le Vendredi Saint : Une tradition bien ancrée, où vous pourrez vous procurer de délicieuses truites
- **13 juin** - Soirée tartes flambées : un rendez-vous gourmand à ne pas manquer pour déguster les fameuses tartes flambées, accompagnées de rires et de bonne humeur
- **04 juillet** - Soirée guinguette : une soirée festive, parfaite pour savourer l'été en compagnie d'amis et de voisins dans une ambiance chaleureuse
- **26 juillet** - Marché aux puces : pour les passionnés de brocante et de trouvailles. Ce marché sera la 35^{ème} édition.

L'APP vous attend nombreux pour partager un moment de convivialité !

Nouveau !

Pour vos événements, l'association propose à la location des tonnelles, ainsi que des tables & bancs.

N'hésitez pas à nous contacter par mail : app.bourbachlebas@gmail.com ou par téléphone au 03 89 82 86 57



PETIT RETOUR EN IMAGES SUR 2025



Soirée guinguette :



Soirée tartes flambées :





ARTS MARTIAUX BOURBACH GUEWENHEIM

Encore une année riche et gratifiante pour les « Arts Martiaux de Bourbach Guewenheim ».

Tout d'abord l'obtention de la ceinture noire 2^{ème} Dan en Karaté Full Contact par Matthieu DE BOLLIVIER, un grand bravo à lui.

Mais aussi toutes nos félicitations à l'ensemble de nos membres ayant eu le courage de se présenter au passage de grades organisé au sein du club et ainsi obtenu de belles ceintures. Récompenses du travail et des efforts réalisés tout au long de l'année.



Les « Arts Martiaux de Bourbach Guewenheim » ont également eu l'opportunité d'organiser, le 29 juin dernier, à la Maison Polyvalente de Guewenheim, un interclub de full contact amateur qui restera dans les esprits. Pas moins de 33 participants, venus notamment des clubs d'Altkirch et de Pfaffenheim, ont enfilé les gants pour une matinée placée sous le signe du sport, de la transmission et du fair-play.

Enfin, 7 membres du club ont accepté de s'investir dans la formation afin de pouvoir apporter leur aide lors des différentes séances d'entraînement.

Merci à : Guillaume, Axel, Brice, Adrien et Céline qui ont obtenu leur Attestation Fédérale d'Assistant (AFA), puis à Joyce et Matthieu qui se sont engagés dans une formation leur permettant d'obtenir le Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF).

Grâce au soutien des communes des Bourbachs et de Guewenheim, le club propose toujours 3 séances d'entraînement par semaine, dans une ambiance dynamique et conviviale, permettant à chacun d'évoluer.

**Renseignements au 07 82 24 50 93
ou artsmartiaux.bourbach@orange.fr**

ATELIER YOGA & MÉDITATION 2026

La méditation, le travail du souffle et le yoga offrent de nombreux bienfaits pour le corps et l'esprit. La méditation aide à apaiser le mental, à réduire le stress et à développer une meilleure concentration. Elle permet de prendre du recul face aux émotions et de cultiver un état de calme intérieur.

Le souffle, lorsqu'il est pratiqué de manière consciente, joue un rôle essentiel dans l'équilibre émotionnel et physique. Une respiration profonde et régulière favorise la détente, améliore l'oxygénation du corps et aide à relâcher les tensions accumulées. Elle permet aussi de se recentrer sur l'instant présent.

Le yoga, quant à lui, associe mouvements, respiration et présence à soi. Il renforce le corps, améliore la souplesse et la posture, tout en apportant une sensation de bien-être global. Pratiqués ensemble, la méditation, le souffle et le yoga contribuent à une meilleure harmonie entre le corps et l'esprit, favorisant une vie plus équilibrée et sereine.

Voici les dates des prochains ateliers

Dimanche 18 janvier 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 22 février 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 8 mars 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 12 avril 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 31 mai 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 27 septembre 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 15 novembre 2026 à Bourbach-le-Bas
Dimanche 13 décembre 2026 à Bourbach-le-Bas

Des ateliers accessibles à tout le monde

Pour connaître les thèmes développés lors des ateliers, vous pouvez vous inscrire à la newsletter

yoga.valerieernst@gmail.com

Tarif : 30 euros (3 heures)

Horaires : 9h30 à 12h30, le dimanche

Lieu : 9 rue de l'église, Bourbach-le-Bas

Inscription auprès de Valérie ERNST,
enseignante de Yoga du bien vieillir, de méditation
et de mieux respirer

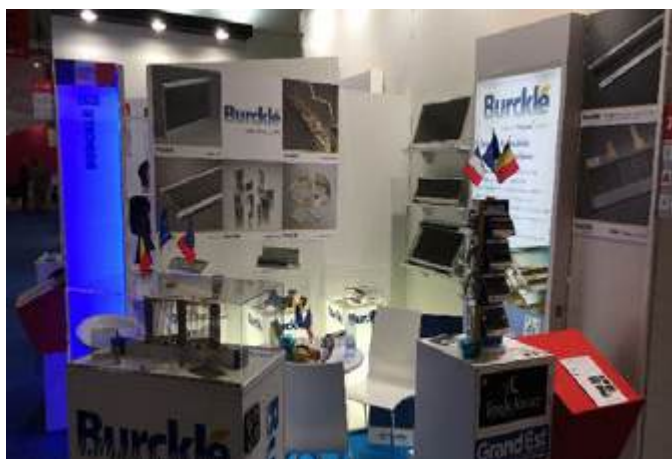
06 01 75 51 33

yoga.valerieernst@gmail.com

www.ayurvedessence.com

Généralions Burcklé

1895 - 2019



ADIEU 2025... ET BIENVENUE EN 2026 !

...Et comme le Bourbach qui coule, la vie continue avec tous ses aléas...

Avec un peu de recul, nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons pris la bonne décision fin 2019 de créer cette association, même si nous ne nous rencontrons pas fréquemment, chaque rencontre est remplie de moments de joies et de souvenirs, comme ce fut le cas lors de notre dernière AG fin juin.

Et en 2025 ?

➤ AG du 27 juin 2025

Notre assemblée générale 2025 s'est tenue le vendredi 27 juin dans l'ancien local des pompiers. Une belle participation à cette AG 2025 également marquée par l'intégration de deux nouveaux membres dont Franck Burcklé de retour dans notre beau village.

Le même soir s'est tenu un conseil municipal. Par conséquent aucun représentant de la Mairie n'a pu assister à l'AG. M. le Maire, Christophe BIHLER et son adjoint M. Georges GENTZBITTEL nous ont cependant rejoint plus tardivement pour partager le verre de l'amitié et le dessert.

Ce fut l'occasion d'échanger avec eux et réitérer nos remerciements pour la subvention que la commune nous octroie chaque année.

Nous rappelons que les portes restent toujours ouvertes à tous les anciens salariés des Ets Burcklé qui souhaiteraient nous rejoindre.



➤ **Marché aux puces du 27 juillet 2025**

Pour la troisième année consécutive, nous étions présents au marché aux puces organisé par l'association des pêcheurs.

Avec une météo plutôt clémente cette année, cela fut pour nous un beau moment de retrouvailles et de partage.



➤ **Participation aux soirées des Bâtisseurs**

Comme toutes les associations du village, nous avons contribué, en fonction de la disponibilité de chacun, à participer à cet événement et ceci malgré un temps plutôt médiocre.

Nous serons également présents et toujours selon nos possibilités, en mai 2026 pour donner un coup de main pour le grand week-end de la course d'orientation.

➤ **Et... le petit clin d'œil** que nous avons maintenant pris l'habitude de vous faire ; un Noël chez Burcklé, il y a 20 ans, au sein même de l'atelier, autour d'une magnifique paëlla.



Prochaine rencontre : Février 2026

Les fins d'années étant toujours très chargées pour beaucoup de personnes, **notre prochaine rencontre se fera en février 2026.**

Prenez bien soin de vous et de vos proches. Que cette nouvelle année 2026 vous apporte beaucoup de bonheur et de réussite, dans la paix et le partage.

Vie des Associations

RCSC : QUOI DE NEUF EN 2025 ?

Depuis la création de la RCSC il y a maintenant six ans, l'unité intervient de façon régulière dans la commune pour diverses missions de service public.

Et 2025 n'a pas manqué d'interventions !



Notamment lorsque les nids de guêpes ou de frelons, qui ont été nombreux cette année, menacent la sécurité des riverains ou lorsque, malmenés par le climat capricieux, des arbres tombent sur la chaussée.

Fin août, la RCSC a également été mobilisée pour garantir la sécurité des spectateurs et organiser le parking des véhicules lors du spectacle sons et lumières sur la plaine du Lierenbuckel.

2025 a également été une année de passation.

L'Assemblée Générale du 9 mars a vu l'équipe se renouveler.

Patrick SCHYRR, responsable administratif, a cédé sa place à Guy ELBISSER et le bureau a été partiellement renouvelé. Entre les départs et les arrivées l'effectif reste stable, néanmoins la RCSC recrute toujours de nouveaux volontaires !

**Envie de rejoindre une équipe pluri générationnelle au service des Bourbachoïses ? N'hésitez plus et rejoignez-nous !
Contactez la mairie au 03 89 82 50 45 ou Guy ELBISSER au 07.82.09.91.93**



RÉTROSPECTIVE DE NOTRE AMICALE

L'Amicale de la Réserve Communale de Sécurité Civile qui regroupe les membres de la RCSC et leurs familles ainsi que les Anciens Sapeurs-Pompiers propose chaque année plusieurs moments forts.

Du 26 au 30 août : Buvette et petite restauration lors du spectacle Sons & Lumières

L'Amicale a participé en collaboration avec les associations villageoises, à réchauffer les corps lors des soirées de spectacle en proposant boissons, sandwiches, gaufres,... aux spectateurs venus en nombre.

Le 13 septembre : 3^e édition de Bour'bier fest

Décidemment la pluie s'est à nouveau invitée cette année !!

Edition pluvieuse ... Edition heureuse !!

Malgré les aléas climatiques qui nous ont obligés à revoir l'organisation en dernière minute, vous avez été nombreux à venir déguster les bières de nos artisans locaux et les tartes flambées concoctées par l'équipe de bénévoles.

Le 11 novembre : Vente de notre calendrier

Un rendez-vous annuel que vous ne manquez pas ! Nous profitons pour vous remercier chaleureusement de votre accueil et de votre générosité.

MERCI de votre soutien !

Le 14 décembre : Repas à la Couronne d'or

L'ensemble des membres se sont retrouvés pour un moment convivial autour d'un bon repas au Restaurant de la Couronne d'or.



EN CONCLUSION

Nous ne pouvons conclure cette année sans remercier une fois encore les membres sortants et notamment Patrick SCHYRR pour toutes ces années d'engagement, et encourager l'équipe nouvellement remodelée à poursuivre ce bel exemple de solidarité et d'entraide au service de la collectivité.

CONSEIL DE FABRIQUE

Le Conseil de Fabrique a en charge le fonctionnement et l'entretien de l'église.

Afin de financer tout cela, il organise chaque année la Fête de la Saint Nicolas, où l'on y trouve des décorations de Noël et des manalas, le tout fabriqué par une équipe de bénévoles, de l'artisanat et des produits locaux, des boissons chaudes et de la petite restauration. Saint Nicolas accompagné du Père Fouettard vient à la rencontre des enfants.

L'édition 2025 s'est tenue le 6 décembre, et un concert du quatuor de saxophones Riedisax a eu lieu.

Les décorations de Noël de la rue de l'Eglise ainsi que la crèche de l'église sont également installées par le Conseil de Fabrique et son équipe de bénévoles, que nous tenons à remercier.



Une messe en plein air à la chapelle des mineurs de la Knaphutte est également organisée chaque année. Elle a eu lieu le 29 juin.

Le moteur de l'une des cloches de notre église donnait des signes de faiblesse depuis plusieurs mois. Après plusieurs dépannages, le Conseil de Fabrique a entrepris et financé les travaux de remplacement du moteur défectueux. Ces travaux ont été effectués par une société spécialisée en octobre dernier.





QUEL AVENIR POUR LES ENFANTS DE PEACE LAND ?

Au Népal, la jeunesse est descendue massivement dans les rues pour protester contre la corruption et l'interdiction des plateformes numériques. Le 8 septembre 2025, les rues de Katmandou et d'autres villes se sont remplies de manifestants en colère. Une situation inédite depuis l'abolition de la monarchie en 2008, après laquelle se sont succédé des gouvernements tenus par des hommes politiques vieillissants, déconnectés de la réalité du pays.

Tout a commencé avec une étincelle : l'interdiction soudaine de 26 réseaux sociaux, dont Facebook et YouTube. Pour beaucoup, c'était la goutte d'eau d'un vase déjà plein, une frustration diffuse qui s'accumule depuis 20 ans face à l'extrême pauvreté, le chômage des jeunes (20 % des Népalais de 15 à 24 ans concernés), le népotisme (affiché par les enfants des élites, les « nepo kids », qui étalent leurs privilèges et leur vie de luxe sur les réseaux sociaux), la corruption galopante...

Situé dans le quartier de Budhanilkantha à une dizaine de kms du centre-ville de Kathmandu, Peace Land Foundation n'a pas été impacté par ces événements tragiques. L'école a fermé 2 jours puis les cours ont repris normalement.



Avec les départs de Prem aux Etats Unis pour suivre des études de médecine et de Yakub dans la restauration à Kathmandu, l'effectif de Peace Land est réduit à cinq enfants et adolescents. L'interdiction de prendre de nouveaux pensionnaires du fait de la non-conformité des bâtiments et les projets immobiliers du propriétaire rendent l'avenir incertain pour cette petite communauté. Le bail se termine l'année prochaine, au plus tard en 2027, sachant que l'année officielle au Népal commence à la mi-avril.

Prem (Prakash) étudie à l'université « Southern of Mississipi » et il prévoit de s'orienter vers les sciences biologiques début 2026. Son rêve est de devenir docteur.



« La vie à l'université est très différente de celle au Népal. Le campus est une véritable ville : avec ses salles de classe, sa salle de sport, ses centres sportifs, ses parcs et même mon lieu de travail. Mes journées commencent tôt, vers 6 h 30. Je suis en cours à partir de 8 h, je termine à midi, puis je prépare mes repas et je vais travailler sur le campus. Je rentre généralement vers 22 h, je fais mes devoirs et je me couche vers minuit, voire plus tard. C'est une vie bien remplie et fatigante, mais je me rappelle sans cesse que chaque effort que je fais contribue à façonner l'avenir dont je rêvais autrefois. » (Prakash Tamang).

Cette année, SOLEN a recentré son aide financière sur Peace Land Foundation et apporte son soutien financier à Prem pour poursuivre ses études aux Etats Unis. Tout ceci est possible grâce à votre générosité.

Au nom de SOLEN, je vous remercie.

Le Président, François DUBEUF.

Contact :

**Siège social : 14, rue Montaigne
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
solen.contact@gmail.com
07 81 47 59 26**

BOURBACH-LE-BAS ACCUEILLE LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION 2026 !

La commune de Bourbach-le-Bas se prépare à vivre un événement d'envergure en accueillant les championnats de France de course d'orientation les 9 et 10 mai 2026. Cet événement promet d'être un véritable défi pour les participants, avec un terrain de jeu exceptionnel qui mettra en valeur les talents et les compétences de plus de 2 500 coureurs.

La course d'orientation, ce sport qui allie course à pied et navigation à l'aide d'une carte et d'une boussole, compte près de 10 000 licenciés en France. La compétition débutera le 8 mai à Mulhouse, avant de se déplacer dans la magnifique vallée de la Doller et du Soultzbach et plus particulièrement dans notre village. Un cadre idéal pour des épreuves techniques et variées.

Le Club d'orientation de Mulhouse, en charge de l'organisation, s'engage à cartographier la région entre Bourbach-le-Bas, Senheim et Lauw. Les coureurs devront faire preuve d'ingéniosité et de stratégie, jonglant entre leurs capacités physiques et mentales pour naviguer entre les balises.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Nous invitons chaleureusement tous les habitants de Bourbach-le-Bas à venir prêter main forte aux associations locales qui se chargeront de la restauration des coureurs et des spectateurs durant cet événement. Votre aide sera précieuse pour garantir le bon déroulement de cette compétition et pour offrir un accueil chaleureux à tous les participants.

Si vous souhaitez vous impliquer, nous vous encourageons à vous inscrire en mairie. Chaque contribution, qu'elle soit grande ou petite, sera grandement appréciée et contribuera à faire de cet événement un moment mémorable pour notre commune.

En somme, les championnats de France de course d'orientation 2026 s'annoncent comme un événement marquant pour notre commune, un moment de convivialité et de sport à ne pas manquer. Restez à l'écoute pour plus d'informations sur les préparatifs et les activités à venir !



LUNA ET LA BOUSSOLE MAGIQUE : UN SPECTACLE GRANDIOSE QUI A ENFLAMMÉ LE SILBACHWAELELE AU MOIS D'AOÛT

Du 26 au 30 août 2025, Bourbach-le-Bas a renoué avec les manifestations de grande ampleur puisque Laura BOLDARINO et la troupe des Bâisseurs ont choisi le site du SILBACHWAELELE et son écrin de verdure pour les 5 représentations de leur nouveau spectacle son et lumière.

Ce spectacle a mobilisé une logistique conséquente : groupe électrogène, gradins, costumes, écrans géants, sono, etc...

Si la commune a mis à disposition la salle du LIERENBUCKEL et aménagé le site pour l'occasion, ce spectacle est avant tout le fruit du travail de Laura BOLDARINO qui a imaginé et écrit le scénario et des acteurs, tous bénévoles qui ont fait preuve d'une implication exemplaire. Répétitions, création de costumes, maîtrise des textes et présence... Chacun a donné de son temps et de son énergie pour offrir des représentations de grande qualité.

Autour de la troupe, les associations locales ont joué un rôle essentiel dans la réussite de l'évènement.

Qu'il s'agisse de la restauration ou de la gestion des parkings, leur mobilisation a permis le bon déroulement des soirées dans une ambiance conviviale et sécurisée.

Grâce à l'investissement de tous, ce spectacle a été un moment de partage, de fierté collective devant les visages enchantés des spectateurs, malgré quelques épisodes pluvieux avec une météo pas toujours coopérative.

Un grand merci à Laura et à la troupe des Bâisseurs, ainsi qu'à nos associations et tous les bénévoles qui se sont investis.



Et aussi...

LA MOUSSE AU CHOCOLAT DE FRANCIS LORENZINI

Battre la crème en chantilly pas trop ferme.

Faire fondre le chocolat au bain marie.

Mettre les jaunes d'œufs dans le bol d'un batteur.

Cuire le sucre avec l'eau. Lorsque le sucre commence à bouillir, battre les jaunes d'œufs à grande vitesse. Lorsque le sucre atteint 112 °C, le verser sur les jaunes d'œufs à vitesse moyenne. Laisser tourner jusqu'à refroidissement.

Mélanger rapidement le chocolat et y ajouter un peu de crème chantilly. Bien mélanger afin d'éviter les paillettes de chocolat. Rajouter le reste de crème et la masse avec les jaunes d'œufs en mélangeant bien avec un grand fouet à la main.

Verser dans un bol et mettre au frigo.

INGRÉDIENTS :

- 1 litre de crème fraîche entière
- 500 g de chocolat noir à 70 %
 - 9 jaunes d'œufs
 - 170 g de sucre
 - 60 g d'eau



LA TOUCHE D'HUMOUR DE M. JEAN-CLAUDE BOCKSTAHL

HIÉRARCHIE CATHOLIQUE POUR SOURIRE UN PEU

Qui donc s'étonne que ces Messieurs du Vatican refusent obstinément l'ordination des femmes

Quatre hommes et une femme, tous catholiques prennent le café sur la place Saint Pierre à Rome.

Le premier homme dit à ses amis :

«*Mon fils est prêtre. Quand il entre dans une pièce, tout le monde lui dit : Mon Père*»

Le 2^{ème} susurre :

«*Mon frère est évêque. Quand il rentre dans une pièce, les gens lui disent : Monseigneur*»

Le 3^{ème} réplique :

«*Mon cousin est cardinal. Quand il rentre dans une pièce, chacun s'incline et dit : Votre Eminence*»

Le 4^{ème} assène, sur un ton définitif :

«*Mon oncle est le pape. Quand il rentre dans une pièce, les gens l'appellent : Votre Sainteté*»

La femme catholique sirote son café en silence ...

Les 4 hommes lui demandent alors avec ironie : Et vous ?

Elle répond avec un fin sourire :

«*J'ai une fille,*

- *Mince*
- *Grande*
- *95 cm de tour de poitrine*
- *60 cm de tour de taille*
- *95 cm de tour de hanche*

Et quand elle entre quelque part, les hommes disent Mon Dieu !»



GRANDS ANNIVERSAIRES

GRANDS ANNIVERSAIRES 2025

80 ans

Francis LORENZINI
Claire FALLECKER
Jean-Claude BOCKSTAHL

85 ans

Jean-Paul MILLION
Hélène BIHLER

95 ans

Odette JUNG



Francis LORENZINI - 80 ans



Les 3 doyens au repas des aînés :
Gérard JENN (à g.), Albert MUNCH (à d.),
Odette JUNG



Odette JUNG - 95 ans



GRANDS ANNIVERSAIRES 2026

80 ans

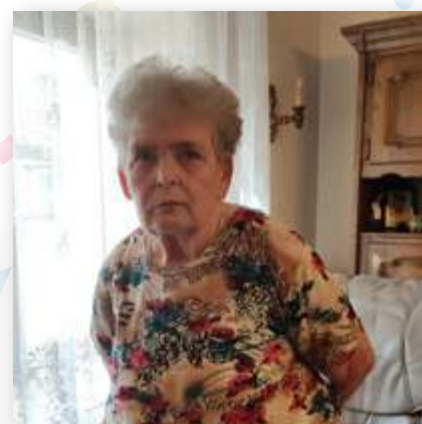
Désiré JENN
Geneviève BITSCH

85 ans

Sonia DORGLER
Julianne GORZYNSKI

90 ans

Jacqueline LEVEQUE
Clémence LEMBLE
Fernande KUBLER



Claire FALLECKER - 80 ans

NOCES D'OR



Paul et Isabelle LEVEQUE
12 juillet 1975



Roland et Marguerite KUBLER
24 décembre 1975



NOCES DE DIAMANT

Bernard et Antoinette GROSS
2 Juillet 1965



Francis et Christiane LORENZINI
21 mars 1970

NOCES D'ORCHIDÉE



NAISSANCES



Joseph WOLFARTH
Né le 29/07/2025



Louis EHRSAM
Né le le 27/03/2025



Louise LIMACHER
Née le 01/04/2025

PACS

Madame Fanny KLEIN
et Monsieur Cédric Robert WOLFARTH
le 27 octobre 2025

ILS NOUS ONT QUITTÉS...



Mme. Jeanne FACCHI
Mme. Irène ARNITZ
Mme. Zohra GUELLIL
Mme. Laurence BURCKEL
M. Benjamin LEMBLE
M. Bernard GROSS

le 15 Janvier 2025
le 18 Février 2025
le 12 Juin 2025
le 14 Août 2025
le 18 Septembre 2025
le 30 Septembre 2025

Mme. Doris ALGEYER
Mme. Augustine ZAGLIA
Mme. Martine GEIGER
Mme. Myriam HAUMESSER
M. Jean-Marie FELLMANN

le 03 Octobre 2025
le 18 Novembre 2025
le 20 Novembre 2025
le 23 Novembre 2025
le 07 Décembre 2025

Bourbach-le-Bas

Des vœux dans un « esprit fourmi »

Dans un bel esprit de convivialité, les nombreux invités de Christophe Bihler se sont retrouvés mercredi 15 janvier dans la salle du Lierenbuckel, en présence de nombreux élus et représentants des diverses institutions, pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire.

La cérémonie des vœux a été l'occasion pour le maire de Bourbach-le-Bas de dresser un bilan des travaux et événements de l'an passé et de présenter les projets pour 2025.

Les travaux nécessaires à la mise en place des réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales et d'une nouvelle conduite d'eau potable dans la rue de Roderen ont été réalisés.

Le conseil municipal réfléchit, à présent, à son aménagement, cette rue se trouvant dans un état déplorable.

Le cabinet Herrest a été retenu pour l'étude de sa rénovation et des relevés de trafic sont en cours. Un plan d'aménagement sera finalisé puis il sera procédé à l'arpentage et à l'alignement de la rue avec d'éventuelles acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation.

Une future structure pour la petite enfance

Dans cette optique, la commune a confié l'achat de la maison Fluhr à l'Établissement public foncier d'Alsace. Au moment venu, cette propriété sera reversée dans l'aménagement de la rue de Roderen.

La commune envisage d'acquiescer, de la même façon, la maison André Essner, située 18 rue Principale, pour y mettre en place une structure d'accueil pour la petite enfance. Ce projet entrerait dans le cadre du programme



La commune souhaiterait acquiescer la maison André Essner pour le transformer en structure d'accueil pour la petite enfance. Photo A.S.

Village d'avenir, dans lequel la commune a été retenue. Une deuxième tranche de séparation des eaux pluvia-

les, de la rue de l'Église à la rue Notten, est également programmée. Christophe Bihler a aussi mentionné la

vétusté de la toiture de l'ancienne école et des murets en traverses de chemin de fer des rues de la Ferme et

Auguste-Wicky, qui arrivent en fin de vie. Il faudra réfléchir à leur remplacement. Mais comme l'a confié le premier élu, « à Bourbach-le-Bas, nous avançons prudemment, car nous avons l'esprit plus fourmi que cigale ».

Une pensée pour Jean-Paul Meyer

Pour clore cette cérémonie, le maire a chaleureusement remercié son prédécesseur, Pierre-Marie Kolb, pour son soutien indéfectible dans la gestion des dossiers complexes de la commune, sans oublier d'avoir une pensée pour Jean-Paul Meyer, président de l'association de pêche, qui est décédé en septembre dernier.

Le maire a aussi fait un petit clin d'œil à tous les acteurs bénévoles pour leur implication dans l'animation du village.

• André Spets

Bourbach-le-Bas

La boussole des Bâtisseurs pointe vers le Silbachweldele

La cité souhaite, comme au temps des feux de la Saint-Jean, renouer avec l'organisation de grands événements. Le premier se tiendra cet été. La troupe des Bâtisseurs proposera, du 26 au 30 août, des représentations d'un spectacle inédit, écrit pour l'occasion : « Luna et la boussole magique ».

Eralkis et Luna sont frère et sœur. Ils vivent avec leur père et leur grand-mère. Quand le papa part subitement, il laisse à Luna une boussole et à Eralkis une amulette qui les entraînent dans un monde fantastique. Demetraz, le roi des ténébres, y règne. Les êtres de la forêt vont aider les deux enfants à lutter contre le mal.

Retour au son et lumière

Ce scénario fantastique, librement inspiré du *Monde de Narnia* ou du *Seigneur des Anneaux*, a été écrit par Laura Boldarino, membre de la troupe des Bâtisseurs. Mais ces univers n'ont pas été les seuls points de départ. Elle a également puisé son inspiration dans les lieux où sera joué pour la première fois le spectacle cet été : la salle du Lierenbuckel et le parcours du Silbachweldele à Bourbach-le-Bas. « Ce lieu est un véritable écrin naturel, confie Laura, il a guidé ma création. Un spectacle dont l'idée était née il y a quelques années, et qui trouve



La troupe des Bâtisseurs prépare son nouveau spectacle son et lumière « Luna et la Boussole magique ». Photo DR

finale sa concrétisation après huit mois d'écriture. Son objectif est un retour aux sources pour la troupe des Bâtisseurs, qui célèbre son 30^e anniversaire cette année. « Les Bâtisseurs sont nés par la création d'un spectacle son et lumière, nous allons donc faire un retour à nos origines », explique la créatrice.

Un hommage exigeant, puisque ce spectacle va requérir une logistique d'ampleur. Il sera donné en partie dans la salle du Lierenbuckel et deux petites scènes seront disposées le long du parcours de santé du Silbachweldele. Pour l'occasion, 60 comédiens seront mobilisés, dont les deux héros, Alexandre, 11 ans et Romane, 12 ans.

Les compagnies La Ruchène, Lames d'en Temps et l'Acap & DP de Soultz seront présentes et apporteront un soutien sur le

plan technique. La société Splitscreen assurera la bande-son. Une quarantaine de costumes ont été créés pour l'occasion sur la centaine qui sera utilisée.

Laura Boldarino : « Ce spectacle est une petite folie »

Deux écrans géants seront installés. « Le défi sera de coordonner tout cela entre des sites distants de quelques centaines de mètres, sourit Laura Boldarino. Ce spectacle est une petite folie, car il est très complexe et regroupe un grand nombre d'enfants et d'adultes. Mais il se veut avant tout familial ».

La troupe est en répétition tous les mardis depuis septembre et se réjouit de « pouvoir compter sur la commune, qui met à disposition la salle pour des répétitions, fournit de l'aide

et des contacts. « Le maire Christophe Bihler reste modeste. « La commune n'a qu'un tout petit rôle, je vous tire mon chapeau », lance-t-il à Laura. Pierre-Marie Kolb, ancien maire présent à ses côtés, renchérit : « La commune a une longue histoire avec l'organisation d'événements conséquents. On a encore un savoir-faire. Les associations locales gèreront la partie stationnement, les buvettes... Mais nous sommes encore à la recherche de bénévoles. »

• Caroline Gaertner

Luna et la boussole magique, nouveau son et lumière à Bourbach-le-Bas du 26 au 30 août 2025. Billetterie ouverte sur le site <https://battisseurs-theatre.fr>. Pour devenir bénévole, contacter la mairie de Bourbach-le-Bas au 03 89 82 50 45.



Soixante comédiens seront mobilisés, dont les deux héros, Alexandre, 11 ans et Romane, 12 ans. Photo DR

► Au fil de la vie

Bourbach-le-Bas ■ Anniversaire Doyenne du village, Odette Jung a fêté ses 95 ans

Née le 2 février 1930 à Bourbach-le-Bas, fille d'Alphonse Jenn et de son épouse Jeanne née Wolfarth, Odette Jung a fêté ses 95 ans. Elle a été la cadette de sa famille. Raymond, son frère né en 1923, est décédé en 1995.

Jusqu'à ses 12 ans, Odette a eu une enfance heureuse, mais la Seconde Guerre mondiale a fait éclater son cocon familial. Sa mère tenait, à l'époque, le café Au sapin et son père, Alphonse, dirigeait une entreprise de travaux publics. En septembre 1942, pour un motif politique, la famille a été déportée en Allemagne à Ulm. Odette est à ce moment envoyée dans un camp de « rééducation », à Schelklingen. Son père a été employé sur des chantiers allemands. Après deux mois au camp, la jeune Odette a été séparée de ses parents.

Elle a été renvoyée à Bourbach-le-Bas où sa marraine, Madeleine Kolb, l'a prise sous son aile et lui a donné un emploi au sein de son restaurant, La Couronne d'or. Bien qu'entourée d'une famille aimante, la fillette a vécu une triste période : ses parents et son frère lui manquaient.

En novembre 1944, les Français se rapprochent de l'Alsace. Odette vit un mois très éprouvant à cause des combats engagés pour la libération de Bourbach-le-Bas et celle de la côte 475. Elle passe la plupart du temps à l'abri dans le sous-sol de la maison.

« Papa est de retour ! »

Le 29 novembre, le village est libéré. Les Français sont de retour, mais Odette n'a toujours pas de nouvelles de ses parents et de son frère, elle est inquiète de leur sort. Quelques jours avant Noël, elle entend crier au-dehors : « Dr Jenn Phouss kommt du unda ! » (Le Jenn Alphonse arrive de là en bas !). Elle enjambe son vélo, gravit les barrières antichars allemandes et fonce vers le bas du village, en criant : « Papa est de retour ! ». Elle saute dans les bras de son père. C'est avec beaucoup d'émotion qu'Odette rela-



Odette Jung se souvient, 80 ans plus tard, de la libération de la commune. Photo DR

te ces faits 80 ans après, s'étonnant : « Comment est-il possible que ces événements me reviennent encore ? »

Le calme revenu dans le village, Odette, comme la plupart des enfants, ne connaît pas vraiment l'allemand et encore moins le français. Elle prend des cours de rattrapage puis rejoint l'école ménagère de Carspach.

En août 1960, elle se marie avec Alphonse Jung de Leimbach, qui est décédé en 2002. Le couple a donné naissance à deux enfants, François en 1961 et Brigitte en 1962. Deux petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial, pour le plus grand bonheur de la doyenne.

Une des premières femmes élues du village

Très investie dans la vie de son village, Odette entre au conseil municipal en 1983. Elle est l'une des deux premières femmes élues. Le maire de l'époque, Pierre-Marie Kolb, lui confie la responsabilité des finances communales, poste qu'elle occupera jusqu'en 1995.

Pour sa philosophie épicurienne et ses talents hors pair de cuisinière, Odette s'est vu offrir par la délégation municipale, conduite par le maire Christophe Biehler, une invitation pour un bon repas au restaurant local, La Couronne d'or, où elle a passé une pr-

Course d'orientation

Bourbach-le-Bas accueillera des championnats de France

La commune sera le terrain de jeu du championnat de France de course d'orientation les 9 et 10 mai 2026. Ses environs présentent un terrain intéressant pour les tracés et ses associations seront en mesure d'apporter un soutien logistique à cette manifestation de taille.

Après avoir annoncé un grand spectacle son et lumière cet été avec la troupe des Bâtisseurs, la commune de Bourbach-le-Bas poursuit sur son élan et accueillera en mai 2026 les championnats de France de course d'orientation.

Cesport, qui combine course à pied et navigation avec l'aide d'une carte et d'une boussole, compte près de 10 000 licenciés en France. La commune attend plus de 2 500 participants. Si la compétition, qui durera trois jours, se déroulera en premier lieu à Mulhouse le 8 mai, le 9 et le 10, elle prendra ses quartiers dans la vallée de la Doller et du Soultzbach, qui cache des terrains variés et techniques, parfaits pour ce type d'épreuves.

Des tracés intéressants techniquement

Le Club d'orientation de Mulhouse, qui pilote l'événement et qui a plusieurs organisations de ce type à son actif, va faire cartographier la zone entre Bourbach-le-Bas, Senheim et Laun.



Une carte, une boussole et un doigt électronique, les outils indispensables d'un coureur d'orientation. Photo archives C.D.

« Cette zone offre du relief, de la végétation, il y a des détails dans la forêt, des flancs, de l'eau... Tout pour créer des parcours exigeants, se réjouit Thierry Joly, codirecteur de la course. Notre ambition est de créer des tracés intéressants techniquement pour chaque

catégorie et qui répondent aux demandes de la fédération. »

Des distances entre les haltes courtes ou longues, différents choix de trajets, il faudra jongler entre ses capacités physiques et mentales pour être le plus rapide à boucler le circuit.

Comme le souligne Juliette Hamist, la présidente du club de course d'orientation mulhousien, « être dans le rouge entraîne une diminution des

facultés, or il est important de rester tout le temps lucide, de savoir où on est. »

Et pour ceux qui voudraient s'essayer à la course d'orientation après le passage des pros et qui auraient peur de se perdre, tout est prévu. Les habitants sont d'ailleurs invités à découvrir la discipline lors de cet événement.

■ Caroline Gaertner
Plus de renseignements sur le site <https://comulhouse.fr/>

Bourbach-le-Bas • Bour'Bier Fest, 3^e édition



Une 3^e édition, avec modération. Photo archives J-M.L.

Les bénévoles de l'Amicale de la réserve communale de sécurité civile de Bourbach-le-Bas organisent le Bour'Bier Fest, le festival de bières artisanales locales, samedi 13 septembre aux abords de salle du Lierenbuckel. Au programme à partir de 18 h, découverte des brasseurs locaux et de leurs bières pression artisanales : la 100 % Bourbacheoise, Brasserie Nagala ; la Brasserie des Belles filles de Lepuix ; la Brasserie du Rhin. Petite restauration sur place. Ambiance musicale assurée par DJ Mimi. Entrée : 5 € (avec consigne Ecocup 1 € comprise). Infos et réservation : 06 77 32 82 27 ou bourbierblb@gmail.com

«Luna et la boussole magique», un show spectaculaire en pleine nature

Un événement haut en couleur se prépare au Silbachwäldle à Bourbach-le-Bas. Les Bâtisseurs s'apprêtent à investir les lieux pour présenter «Luna et la boussole magique», leur nouveau spectacle son et lumière, dès le 26 août.

Depuis septembre, une soixantaine de personnes se réunissent tous les soirs pour préparer le nouveau spectacle de la troupe des Bâtisseurs.

Ensemble, ils porteront à la scène l'histoire de Luna et Erakis. Ces derniers vivent seuls avec leur grand-mère et leur père, qui disparaît du jour au lendemain, ne leur laissant qu'une amulette et une boussole. En jouant avec celle-ci, les enfants sont soudainement projetés dans un univers fantastique, peuplé de lucioles,

fées, êtres de la forêt, sorcières et autres créatures magiques. Perdus, Luna et Erakis chercheront-ils à retrouver leur chemin et surtout leur père ? Réponse à partir du 26 août prochain avec *Luna et la boussole magique*, proposé par les Bâtisseurs.

Une centaine de personnes mobilisées

En trente ans, les Bâtisseurs ont réalisé plusieurs spectacles son et lumière, dont *Eduard* dans un manoir d'agrès au cœur des ruines du château de l'Engelbourg en 2007.

Cette fois, l'idée est née de l'imagination de Laura Boldarino, qui a écrit l'histoire et assuré la mise en scène. Elle dirige une équipe d'une centaine de personnes, comprenant les acteurs, mais aussi de nombreux bénévoles mais qui travaillent depuis des mois sur les costumes et les décors, et qui assureront la sécurité et la billetterie.



Des danses, des combats, du théâtre... Un spectacle magique et épique attend les spectateurs. Photo E.G.

Des représentations en pleine nature

Les représentations se dérouleront en pleine nature, un peu plus haut que la salle du Laerswäldel, dans un écrin de verdure. Des gradins de 380 places seront érigés, ainsi qu'une scène avec deux écrans géants. À deux semaines de la première, la metteuse en scène a organisé une répétition sur site pour permettre aux comédiens et danseurs de prendre leurs

marques et de visualiser l'environnement. Une partie du spectacle sera déambulatoire, nécessitant une dizaine de minutes de marche entre le parking et le lieu de début du spectacle. Ce spectacle mêlera diverses formes d'art : théâtre, chant et danse, dans une mise en scène moderne où les effets de lumière amplifieront la féerie et la magie.

• Éric Gottscheck

Représentations les 26, 27, 28, 29 et 30 août à 20 h.
Tarif: 10 € enfants et 15 € adultes. Réservations sur <https://battisseurs-theatre.fr/>



Une répétition sur site s'est déroulée récemment dans l'écrin de verdure à l'entrée du parcours de santé du Silbachwäldle. Photo E.G.



Pas moins de 60 comédiens et danseurs pour le nouveau son et lumière. Photo E.G.

3 ARTICLES

Luna et sa boussole magique enchantent le public

«Luna et la boussole magique», le nouveau spectacle son et lumière de la troupe des Bâtisseurs, qui a enchanté les premiers spectateurs, est encore donné ces jeudi, vendredi et samedi soir à Bourbach-le-Bas.

Les places se faisaient rares, mardi soir dans le gradin de *Luna et la boussole magique*, le nouveau spectacle son et lumière de la troupe des Bâtisseurs. Malgré la pluie, les comédiens ont enchanté et conquis leur public qui, plongé dans la magie du spectacle, a vite oublié les caprices de la météo.

Cette nouvelle création originale, signée Laura Boldarino, conte l'histoire de Luna et Erakis qui vivent seuls avec leur grand-mère et leur père. Un jour, ce dernier disparaît, ne leur laissant qu'une amulette et une boussole. C'est en jouant avec la boussole que soudainement les enfants sont



Les Bâtisseurs invitent le public à plonger dans l'univers de «Luna et la boussole magique». Photo E.G.

projetés dans un univers fantastique, peuplé de lucioles, fées, êtres de la forêt et autres créatures magiques. Perdus, les enfants s'engagent dans une quête afin de percer le secret de cette boussole et retrouver leur père disparu.

Sur scène, ils sont plus de 60 à porter cette belle histoire. Comédiens, danseurs, chanteurs mais aussi combattants unissent leurs talents pour faire rêver le public.

Pour créer l'univers visuel du spectacle, la metteuse en scène s'est appuyée sur le savoir-faire de Jérôme Tromson, spécialiste du vidéomapping. Derrière une grande scène, sont installés deux écrans géants sur lesquels sont projetés des décors.

De la création artistique à la projection, Jérôme a créé un univers qui vient habiller le spectacle d'images mouvantes et de mondes éphémères pour

créer un univers immersif, poétique et spectaculaire.

Les représentations du spectacle continuent jusqu'à samedi soir. En cas de pluie, il est recommandé de se munir de capes de pluie ou de poncho, les parapluies n'étant pas autorisés dans les gradins.

• Éric Gottscheck

Luna et la boussole magique les 28, 29 et 30 août à 20 h à Bourbach-le-Bas. Réservations: <https://battisseurs-theatre.fr/>

L'album souvenirs



Notre crèche - merci aux bénévoles



Orchestre à l'église



Passage d'une scierie mobile
- juin 2025



Saint Nicolas et Père Fouettard



Décoration rue de l'Eglise



Abattage d'un arbre dangereux sur la départementale



Messe à la chapelle de Bourbach-le-Bas le 3 juillet 2025



Soirée Guinguette...

... et Marché aux Puces de l'APP



La Salle des fêtes sur son 31...



Spectacle son & lumière - Luna et la boussole magique - fin août

Merci



aux bénévoles
et élu(e)s
qui décorent
et animent
notre village.



COMMUNE DE
BOURBACH-LE-BAS